

Plan de conservation
du site patrimonial de La Prairie

Rapport de consultation

Juin 2015



Table des matières

Introduction.....	1
L'approche retenue	1
L'organisation du rapport.....	2
Les faits saillants	2
1 Une brève présentation du site patrimonial	4
1.1 Les études et les outils de gestion.....	4
1.2 Les valeurs patrimoniales	5
2 Les commentaires des citoyens sur le plan de conservation	6
2.1 Des considérations générales.....	6
2.1.1 La consultation	6
2.1.2 Les objectifs du plan	6
2.1.3 Des correctifs à apporter	7
2.1.4 La restauration des maisons et la mise en valeur	7
2.1.5 Une vision à définir	7
2.2 La présentation du site patrimonial	8
2.2.1 Un survol du site patrimonial	8
2.2.2 Les caractéristiques du site	9
2.2.3 L'archéologie	9
2.3 Les orientations	10
2.3.1 Les orientations générales.....	10
2.3.2 Les orientations particulières	10
2.4 Le glossaire	12
3 Les commentaires des citoyens sur des enjeux particuliers	13
3.1 Les limites du site patrimonial.....	13
3.2 La zone TOD.....	13
3.3 La circulation routière et le mur antibruit.....	14
3.4 L'aide financière	15
3.5 La concertation, la gestion du site patrimonial et l'accompagnement des citoyens.....	16
3.6 La mise en valeur.....	17
3.7 Le site Rose et Laflamme.....	18
3.8 Questionnaire en ligne	19

Annexes	22
Corrections suggérées au plan de conservation	22
Ajout d'une annexe suggéré par le Musée d'archéologie de Roussillon	23
Recommandations formelles	23
Questionnaire CPCQ – La Prairie	27
Comité d'audition	44
Chronologie des travaux.....	45
Documentation pertinente.....	45

Introduction

À la fin de mars 2015, la ministre de la Culture et des Communications mandatait le Conseil du patrimoine culturel du Québec pour tenir une consultation publique sur le plan de conservation du site patrimonial de La Prairie en vertu de l'article 83 de la Loi sur le patrimoine culturel (LPC). Cet article de loi confère en effet au Conseil le mandat de tenir des consultations publiques sur toute question que lui transmet la ministre.

Le plan de conservation présente les orientations ministérielles pour la gestion du site patrimonial et permettra aux citoyens et aux élus de connaître désormais les attentes du ministère de la Culture et des Communications à l'égard des interventions qui sont souhaitées dans les limites du territoire protégé. Ce faisant, le plan de conservation pourra faciliter le processus d'émission d'autorisations de travaux qui est prévu aux articles 64 et 65 de la LPC.

La consultation a permis des échanges constructifs. La richesse et la pertinence des propos entendus ainsi que l'intérêt des recommandations formulées confirment la pertinence d'un tel exercice. Les participants ont profité de l'occasion qui leur a été donnée de s'exprimer non seulement sur le plan de conservation, mais également sur des enjeux particuliers. Le présent rapport expose l'ensemble de ces positions, sans exception et sans interprétation.

Dans la foulée, le Conseil soumettra un avis à la ministre conformément aux exigences de l'article 62 de la LPC.

L'approche retenue

La consultation publique a été lancée le 31 mars 2015 avec l'émission d'un communiqué de presse et la mise en ligne du projet de plan de conservation sur le site Web du Conseil. Des avis publics ainsi qu'une publicité ont ensuite été diffusés dans un journal local et des journaux nationaux. Le Conseil a également envoyé des rappels par courriel et des annonces ont été réalisées sur les comptes de médias sociaux du Ministère (Facebook et Twitter).

La consultation s'est déroulée en deux temps : une séance d'information a d'abord été organisée le 15 avril 2015 suivie d'une séance d'audience publique le 13 mai 2015. Ces séances ont été tenues à l'Espace Rive-Sud à La Prairie.

La séance d'information a permis à des représentants du ministère de la Culture et des Communications d'exposer les grandes lignes du plan de conservation et de répondre aux questions des citoyens à l'invitation du Conseil. Environ 25 personnes ont assisté à cette séance.

La séance d'audience publique a laissé la parole aux participants. Des résidents, un commerçant, des représentants d'organismes culturels ainsi que les autorités municipales ont présenté leur mémoire ou exprimé verbalement leur opinion. Une trentaine de personnes étaient présentes à cette séance.

Afin de rejoindre un plus vaste public, les séances d'information et d'audience publique ont été diffusées en direct et en différé sur le site Web du Conseil. Un total de 35 personnes a visionné l'une ou l'autre des séances en direct et près d'une centaine en différé.

Un questionnaire a aussi été mis en ligne sur le site Web du Conseil du 15 avril au 15 mai 2015. Au total, 94 personnes ont répondu à au moins une des treize questions ou formulé un commentaire. Une campagne Facebook, menée sur une dizaine de jours (du 5 au 15 mai), a permis de rejoindre davantage de citoyens (30 % du nombre total de répondants).

Le questionnaire visait à connaître l'opinion des citoyens sur différents aspects du plan de conservation ainsi que sur les enjeux de conservation du site patrimonial. Ce questionnaire s'ajoutait aux autres modes d'expression prévus dans le cadre de la consultation publique.

L'organisation du rapport

Le rapport de consultation se veut un compte-rendu fidèle des commentaires exprimés, de vive voix ou par écrit, par les participants. Afin de faciliter la compréhension de ces commentaires, le rapport est organisé en deux principales parties.

La première partie regroupe les commentaires qui concernent le plan de conservation lui-même. Elle reprend d'ailleurs la structure du plan de conservation. Les commentaires portent d'abord sur des considérations d'ordre général, puis sur les propositions contenues dans le plan de conservation.

La seconde partie regroupe les commentaires portant sur des enjeux particuliers et présente une synthèse des réponses au questionnaire en ligne.

Enfin, le rapport contient, en annexe, les recommandations formelles et les principales suggestions énoncées dans les mémoires déposés au Conseil.

Les faits saillants

Dans l'ensemble, le plan de conservation est bien accueilli par la population, les organismes et les autorités municipales. Les principales critiques ont porté sur les sujets suivants :

- l'absence d'une vision d'avenir clairement énoncée;
- la description trop sommaire du patrimoine archéologique;

- à propos du site Rose et Laflamme :
 - o on craint que ce ne soit plus une priorité,
 - o l'ampleur de la décontamination est remise en question,
 - o la nature du potentiel archéologique doit être explicitée;
- les limites du site patrimonial seraient à revoir en envisageant :
 - o le retrait du secteur de La Cité,
 - o l'agrandissement du site pour englober notamment la rivière Saint-Jacques;
- le développement d'une zone d'aménagement axée sur le transport en commun (communément appelée TOD pour *Transit-Oriented Development*) nécessiterait un ajustement des orientations;
- le bruit lié à la circulation automobile, qui affecte la qualité de vie des résidents, devrait être une priorité;
- les maisons en mauvais état devraient être répertoriées;
- à propos de l'aide financière :
 - o on déplore le manque de communication,
 - o on réclame une aide financière accrue à la restauration et pour l'archéologie;
- à propos de l'aide technique :
 - o on souhaite la réalisation de fiches techniques afin de faciliter la compréhension et l'application des orientations du plan de conservation,
 - o on voudrait pouvoir bénéficier de l'expertise de spécialistes;
- la lourdeur des procédures et les délais dans l'attribution des permis;
- le manque de concertation entre les différents acteurs du milieu, dont les citoyens et les organismes locaux;
- des actions de mise en valeur et de revitalisation du secteur sont souhaitées.

1 Une brève présentation du site patrimonial

Le site patrimonial de La Prairie témoigne de l'évolution de l'occupation du territoire québécois depuis la préhistoire amérindienne. Bourg fortifié, puis noyau villageois et pôle régional, le Vieux-La Prairie est un lieu historique d'importance nationale. La zone protégée couvre une superficie de 96 hectares délimitée par le fleuve Saint-Laurent (petit bassin de La Prairie) à l'ouest, la rue Saint-Laurent à l'est, la rivière Saint-Jacques au nord et la rue Longtin au sud. Le territoire est constitué de basses terres fertiles qui étaient autrefois à la merci de la crue printanière des eaux, ce pour quoi le terrain de l'église a dû être rehaussé et une digue a été érigée en bordure du fleuve.

À ce jour, le site patrimonial de La Prairie comprend 55 sites archéologiques amérindiens et euroquébécois inscrits à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec (ISAQ). Mais il recèle aussi un potentiel archéologique qui est lié à la faible densité d'occupation du territoire et aux deux incendies de 1846 et de 1901; c'est d'ailleurs l'un des motifs qui ont mené au statut d'arrondissement historique en 1975. Une collection importante d'artéfacts provenant des fouilles, concentrées jusqu'à maintenant dans le secteur du bourg et de ses abords immédiats, est conservée au Musée d'archéologie de Roussillon, situé dans les limites du site.

Le secteur du vieux village, délimité par les rues Saint-Henri, du Boulevard, Saint-Ignace et Saint-Laurent, comprend quelque 330 immeubles, dont environ 120 bâtiments anciens, 65 bâtiments contemporains et 145 dépendances.

1.1 Les études et les outils de gestion

Depuis l'étude de caractérisation qui avait été publiée par la Commission des biens culturels du Québec¹ en 2004, la Ville de La Prairie et le ministère de la Culture et des Communications ont commandé à des consultants deux études, portant respectivement sur le paysage urbain historique du Vieux-La Prairie (2006) et sur les principes et critères d'intervention dans l'arrondissement historique (2008), ainsi qu'un inventaire-évaluation du site patrimonial (2013).

L'étude sur les principes et les critères d'intervention dans l'arrondissement a servi de guide à la refonte, en 2009, du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) touchant le Vieux-La Prairie.

L'inventaire-évaluation du site patrimonial recense l'ensemble des bâtiments principaux et accessoires que l'on retrouve dans le cœur du site protégé et pour lesquels une évaluation patrimoniale a été réalisée. Complément aux outils déjà développés par les divers

¹ Devenue le Conseil du patrimoine culturel du Québec en 2012.

intervenants pour assurer la conservation et la mise en valeur du site patrimonial de La Prairie, cet inventaire-évaluation est venu enrichir les connaissances sur le site.

1.2 Les valeurs patrimoniales

Quatre valeurs patrimoniales sont reconnues au site patrimonial de La Prairie.

La valeur historique

Le site patrimonial de La Prairie présente un intérêt pour sa valeur historique. Situé en un lieu stratégique, à la jonction des axes de communication du fleuve Saint-Laurent et de la rivière Richelieu, le territoire est fréquenté par les Amérindiens depuis la préhistoire. Il devient une mission des Jésuites, puis un bourg fortifié pour les colons français. Après la Conquête, le noyau villageois connaît un essor grâce à des marchands britanniques et il sera le terminus du premier chemin de fer canadien. Cependant, un incendie survenu en 1846 et la construction de nouvelles infrastructures de transport dans les régions voisines freinent son expansion. L'ouverture de briqueteries imprime un nouvel essor à son économie à la fin du XIX^e siècle.

La valeur archéologique

Le site patrimonial de La Prairie possède aussi une importante valeur archéologique. Les divers sites recensés documentent les campements amérindiens préhistoriques, la mission jésuite, le bourg fortifié français ainsi que le cadre bâti durant le régime seigneurial et au XIX^e siècle. Parmi les découvertes importantes, il faut noter les vestiges d'une habitation semi-souterraine du XVII^e siècle de tradition médiévale, peut-être unique au Québec.

La valeur urbanistique

Le site patrimonial de La Prairie se distingue aussi par sa valeur urbanistique associée à l'intégrité de son réseau viaire et de son système parcellaire. Le réseau actuel de l'ancien bourg, formé de rues étroites et irrégulières, rappelle le tracé trapézoïdal de la palissade. Les lots sont étroits et profonds et les bâtiments sont implantés en bordure de la rue ou avec une faible marge de recul par rapport à la voie publique. Le clocher de l'église de La-Nativité-de-la-Sainte-Vierge demeure le principal point de repère du site. Le mur de digue érigé à la fin du XIX^e siècle rappelle quant à lui l'emplacement du rivage du fleuve.

La valeur architecturale

Le site patrimonial de La Prairie présente enfin une valeur architecturale. Les maisons en bois et en pierre construites après l'incendie de 1846 forment un ensemble intéressant. Il faut y ajouter les édifices en brique de la fin du XIX^e siècle, notamment le Vieux-Marché et le bureau de poste. L'usage de ce matériau constitue une caractéristique propre au site. Quant à l'église de La-Nativité-de-la-Sainte-Vierge, elle a été conçue en 1840 par Pierre-Louis Morin et sa façade est achevée en 1856 selon les plans de l'architecte Victor Bourgeau.

2 Les commentaires des citoyens sur le plan de conservation

Les participants à la consultation publique se sont exprimés sur divers aspects reliés à la protection du site patrimonial, sans toujours se référer au projet de plan de conservation lui-même. Nous avons néanmoins regroupé les commentaires qui permettront de bonifier le plan en reprenant son organisation.

2.1 Des considérations générales

2.1.1 La consultation

Deux intervenants auraient souhaité plus de visibilité pour le processus de consultation. Ainsi, Gaétan Bourdages, représentant de la Société d'histoire de La Prairie-de-la-Magdeleine et de l'Assemblée de fabrique de la Nativité de la Sainte-Vierge, aurait aimé qu'une invitation personnelle soit adressée à tous les résidents du site patrimonial. Michel Gauthier, un résident de La Prairie et de l'île d'Orléans, partage ce point de vue. Cela dit, la participation a été comparable aux consultations précédentes menées pour les sites de Beauport, de Charlesbourg et de Trois-Rivières et plusieurs participants ont témoigné leur appréciation de la démarche de consultation initiée par la ministre.

2.1.2 Les objectifs du plan

Les représentants de la Ville de La Prairie (c'est-à-dire le maire, le directeur général et le responsable du Service de l'urbanisme) croient que le plan de conservation sera utile parce qu'il constitue « une intéressante synthèse et une mise à jour du contexte historique des valeurs patrimoniales et des caractéristiques architecturales et archéologiques du quartier. » La Ville informe le comité d'audit du Conseil qu'elle entend harmoniser ses outils d'urbanisme aux orientations générales et particulières du plan de conservation, après son adoption.

Le plan a suscité des commentaires favorables des citoyens. C'est « un document qui est bien fait, qui est documenté, qui est très professionnel », a dit l'un d'eux. Un autre citoyen a exprimé l'avis que le Ministère allait dans la bonne direction. Par contre, le partage des responsabilités ne semble pas être bien compris de tous.

Les représentants du Musée d'archéologie de Roussillon voient dans le projet de plan qui a été soumis « un document de grande qualité, clair et qui répond bien à ses objectifs ». Selon eux, il devrait cependant être plus détaillé et préciser certains concepts utilisés. Les auteurs du mémoire ont soumis plusieurs propositions en ce sens. Étant donné que l'un des objectifs du document rédigé est d'informer le public, ils recommandent d'expliquer pourquoi il importe de protéger et de mettre en valeur le patrimoine archéologique y compris les collections, le sol des sites et des zones présentant un potentiel archéologique.

2.1.3 Des correctifs à apporter

Dans leur mémoire conjoint, la Société d'histoire et l'Assemblée de fabrique écrivent que « le plan de conservation du site patrimonial de La Prairie (qui devrait plutôt avoir pour titre : Plan de conservation et de mise en valeur) est un recueil fort sommaire qui néglige de nombreux aspects liés à la conservation du site patrimonial ». Ces lacunes sont reliées surtout à des enjeux, dont nous reparlerons dans la troisième partie du présent rapport.

De plus, le texte comporte « d'importantes omissions et erreurs », qui ont été signalées par le représentant de ces deux organismes lors de la rencontre publique du 15 avril 2015 et qui sont résumées en annexe du présent rapport. Le mémoire de la Ville de La Prairie contient aussi quelques corrections à apporter au texte, qui sont reprises en annexe.

2.1.4 La restauration des maisons et la mise en valeur

Les propriétaires de maisons situées dans le site patrimonial qui ont soumis des mémoires livrent des témoignages qui permettent de mieux comprendre les défis que posent l'entretien et la restauration d'un immeuble d'intérêt.

Anne-Marie Chopin est venue relater les problèmes qu'elle a rencontrés lors de travaux de restauration sur sa maison de pierres datant de 1823. Elle écrit : « Plusieurs maisons historiques agonisent faute d'entretien suffisant. Le patrimoine bâti est un bien collectif... mais les propriétaires sont bien seuls, mal informés, mal accompagnés, et en manque de ressources pour accomplir leur mission de conserver ces biens précieux de notre culture. »

Quant à Michel Gauthier, il a voulu attirer l'attention sur le fait très important que la déclaration de l'arrondissement historique, en 1975, a été suivie d'une revitalisation d'un quartier constitué de maisons qui étaient devenues des taudis. Cette revitalisation a été faite, entre autres, par des individus sensibilisés à la valeur de ces vieux bâtiments et de l'histoire du site, ce qu'il appelle la « bourgeoisie décapante »! Selon lui, le décret de site patrimonial ne serait d'ailleurs pas étranger à ce changement de mentalité; il a fait prendre conscience aux résidents de l'importance de leurs maisons. En effet, ce statut de protection a « joué un rôle majeur en protégeant les efforts de mise en valeur des individus et finalement de la municipalité ».

2.1.5 Une vision à définir

Michel Gauthier déplore l'absence d'une vision de l'avenir du site dans le plan de conservation, une remarque qu'il avait déjà formulée lors de la consultation sur le plan de conservation du site patrimonial de l'Île-d'Orléans. Il a énoncé sa propre vision en ces termes :

Une vision serait de redonner à La Prairie son rôle historique de pôle régional, centré sur un site patrimonial élargi, meublé de repères historiques et doté d'infrastructures de loisirs et de tourisme local et externe : pistes cyclables, sentiers et sites historiques, accès à l'eau (fleuve et rivière Saint-Jacques) rayonnant autour

du site patrimonial. Une partie du chemin a été parcourue; c'est le reste qu'il faut définir et meubler pour créer un lieu identitaire où il fait bon vivre et visiter.

Le représentant de la Société d'histoire et de la fabrique paroissiale estime que le plan de conservation accorde une trop grande importance aux aspects matériels (archéologiques et architecturaux) du site, « ignorant toute la complexité, la richesse et les interactions qui régissent la vie du plus ancien quartier de La Prairie ». Le Vieux-La Prairie est d'abord un milieu de vie.

Olivier Reffo, qui exploite un commerce situé dans le site patrimonial, voit le plan de conservation comme un cadre, mais surtout une occasion, « celle de faire de la qualité archéologique et de la richesse historique des leviers de vitalité du quartier ». Il considère que le site patrimonial de La Prairie est « un capital historique qui ne demande qu'à être exposé et valorisé ». Selon lui, la menace principale qui plane sur le site est de savoir « qui va vivre là et qui va développer une vie sociale [...], ça va ressembler à quoi et ça va être quoi ».

La question de la vision de l'avenir est également soulevée indirectement par le Musée d'archéologie de Roussillon, qui s'interroge sur la place qui sera faite aux collections archéologiques dans la mise en valeur du site.

2.2 La présentation du site patrimonial

La description et l'historique du site contenus dans le plan de conservation ont suscité des commentaires, mais ce sont les caractéristiques qui ont retenu davantage l'attention des auteurs de mémoires.

2.2.1 Un survol du site patrimonial

La section consacrée au survol du site patrimonial a suscité assez peu de commentaires, si ce n'est de certaines corrections demandées par la Société d'histoire et l'Assemblée de fabrique telles que mentionnées précédemment (voir le point 2.1.3). Néanmoins, certains intervenants ont proposé les compléments d'information suivants, qui pourraient être ajoutés dans cette section :

Michel Gauthier a dressé une liste des projets de mise en valeur qui ont été réalisés depuis le décret d'arrondissement historique en 1975 :

- restauration des principales maisons (programmes d'aide),
- transformation du poste de pompiers en local de la Société d'histoire,
- panneaux d'interprétation et marquage du tracé de la palissade,
- enfouissement des fils,
- Musée d'archéologie de Roussillon,
- corridors visuels de l'arrondissement (profil du village),
- mesures de contrôle (Ministère) relatives aux bâtiments de l'arrondissement.

Le porte-parole de la Société d'histoire et de l'Assemblée de fabrique aurait aimé que les auteurs du projet de plan de conservation évoquent le rôle joué par cette société dans la conservation, l'animation et la mise en valeur du site patrimonial.

2.2.2 Les caractéristiques du site

Des principales caractéristiques du site, Olivier Reffo retient les suivantes : un cadre naturel préservé et « encore très proche de l'ancien temps », selon lui, un réseau viaire assez unique, un cadre bâti harmonieux, des qualités visuelles évidentes et un patrimoine archéologique de premier plan au Québec. Les autres commentaires qui se rapportent aux caractéristiques du site patrimonial touchent essentiellement l'archéologie.

2.2.3 L'archéologie

L'archéologie est une valeur patrimoniale dominante du site patrimonial de La Prairie, mais elle n'est pas suffisamment explicitée dans le plan de conservation selon certains intervenants, et en particulier le Musée d'archéologie de Roussillon, qui insiste sur le fait que la préservation du patrimoine archéologique aide à mieux comprendre l'histoire et que sa mise en valeur permet au public d'observer et d'apprécier ces traces tangibles du passé.

Les représentants du Musée d'archéologie de Roussillon mentionnent que plus des deux tiers des collections d'artefacts de cette institution proviennent de fouilles réalisées dans le site patrimonial. Ces divers objets témoignent de 4000 ans d'occupation humaine. En conséquence, les représentants du Musée affirment que ces collections archéologiques « devraient explicitement être incluses dans la présentation et la définition du patrimoine archéologique. Elles font partie intégrante du patrimoine archéologique du site. »

Le mémoire du Musée d'archéologie de Roussillon propose d'intégrer au plan une carte plus détaillée des sites archéologiques (figure 48, page 66). Plutôt que par de simples points, ceux-ci devraient être représentés par des aires bien circonscrites à la manière de la carte des sites du plan de conservation du site patrimonial de Trois-Rivières (figure 46, page 58). Les représentants de l'institution muséale proposent de s'inspirer de cartes récentes produites par la firme Arkéos, qui incluent l'identification et la délimitation des lots cadastraux. De même, les principaux sites – ceux du manoir et du moulin des Jésuites au XVII^e siècle, ceux des anciennes églises et des cimetières – devraient être mieux localisés sur cette carte. Ces sites devraient aussi être mieux documentés dans le texte.

Enfin, la version définitive du plan devrait inclure une carte de tous les secteurs à potentiel archéologique « démontré ou soupçonné » avec une pondération de ce potentiel. Le site Rose et Laflamme, en particulier, devrait être mieux délimité et son potentiel, mieux explicité. Comme ce site se trouvait en retrait de la butte de La Prairie, les représentants du Musée se demandent s'il a un potentiel aussi important qu'on le laisse entendre.

Le mémoire du Musée propose d'ajouter une annexe dressant la liste des lots cadastraux faisant partie du site patrimonial déclaré de La Prairie, en spécifiant pour chaque lot s'il

fait partie d'un site archéologique ou s'il se trouve dans une zone présentant un potentiel archéologique « démontré, estimé ou présumé ».

La Ville de La Prairie formule une recommandation qui rejoint la position du Musée. À l'instar des bâtiments, qui sont l'objet d'une caractérisation architecturale, ses représentants proposent en effet que le patrimoine archéologique soit cartographié de façon plus détaillée « par degré d'importance historique ou par une pondération qui permettrait de mieux apprécier les enjeux ».

2.3 Les orientations

La présentation des orientations a été remise en question par la Ville de La Prairie. Pour éliminer la redondance qui découle de la présentation des orientations par secteur, il a été suggéré de regrouper les orientations particulières communes et de faire ressortir celles qui sont spécifiques à chacun des secteurs. De leur côté, la Société d'histoire et l'Assemblée de fabrique déplorent que certaines orientations soient trop floues ou encore prêtes à interprétation.

2.3.1 Les orientations générales

Le cadre bâti : Gaétan Bourdages se demande quels sont les critères qui pourraient justifier une démolition. Quant à Anne-Marie Chopin, elle a évoqué le cas de deux maisons qui ont été démolies en pleine nuit. Elle souhaiterait que le plan de conservation répertorie les maisons qui sont en mauvais état; il faudrait apporter une attention spéciale aux caves, car c'est là que se situent, selon elle, les problèmes majeurs.

Le patrimoine archéologique : Le Musée d'archéologie de Roussillon souhaite que l'on définisse ce que l'on entend par « archéologie préventive ».

2.3.2 Les orientations particulières

Le milieu naturel : Le mémoire de la Société d'histoire et de l'Assemblée de fabrique précise que le plan de conservation accorde peu d'attention au milieu naturel. Il faut faire davantage que « favoriser la restauration des berges » et « favoriser l'accès au petit bassin », aujourd'hui difficilement accessible et peu fréquenté. L'auteur du mémoire déplore la détérioration du mur de béton édifié en bordure de l'ancien rivage du fleuve afin de protéger le village des glaces et des inondations. Il propose aussi de sauvegarder les berges de la rivière Saint-Jacques, qui a été reconnue par Samuel de Champlain en 1611 et qui recèle, du côté de La Prairie, des artefacts et des traces liés aux premières concessions de terre de la côte de la Borgnesse. Enfin, il affirme que la flore et la faune des berges du cours d'eau, qui sont détériorées du côté de Brossard, sont menacées.

De son côté, le maire de La Prairie, Donat Serres, voit l'accessibilité aux berges de la rivière et au fleuve Saint-Laurent comme une priorité.

Le cadre bâti : M. Bourdages affirme que les critères régissant les agrandissements ne sont pas assez précis. Il ajoute que des interventions réalisées dans le passé sont de qualité discutable et que les gens du milieu n'ont pas nécessairement la même vision que les fonctionnaires. Enfin, il est d'avis que les maisons du secteur de La Citière construites après le décret de l'arrondissement historique en 1975 n'ont aucune valeur patrimoniale. Il souhaiterait même que cet ensemble résidentiel soit exclu du site.

De leur côté, les représentants de la Ville remettent en question la pertinence de maintenir toutes les orientations applicables au secteur de La Citière. Ce secteur n'a fait l'objet d'aucune intervention du ministère de la Culture et des Communications depuis 1975, sauf pour les édifices adjacents à la rue du Boulevard. Cependant, le directeur du Service de l'urbanisme de la Ville concède que les orientations sur le cadre bâti qui régissent les agrandissements et les surhaussements pourraient être maintenues.

Pour la portion de la bande riveraine située à l'est de l'autoroute 15/route 132 et au nord du lac de La Citière – où le développement d'un TOD est prévu au schéma d'aménagement et de développement (PMAD) –, la Ville demande d'ajuster les orientations particulières en permettant les nouvelles constructions. Les représentants de la municipalité reconnaissent toutefois qu'une orientation portant sur le maintien de percées visuelles vers le clocher de l'église de La-Nativité-de-la-Sainte-Vierge demeurerait pertinente. Ils insistent sur l'importance de se concentrer sur les aspects qui importent vraiment (archéologie et vues vers le clocher notamment).

De la même façon, la Ville souhaiterait avoir la possibilité de construire de nouveaux bâtiments dans la portion de la bande riveraine qui longe le fleuve².

Les unités de paysage : Par ailleurs, le mémoire de la Ville recommande de scinder l'unité de paysage « bande riveraine » en deux, soit le bord du fleuve et la partie est de l'autoroute, car ces secteurs n'ont pas des caractéristiques semblables selon eux.

Le patrimoine archéologique : Tout le secteur du bourg devrait être considéré comme un seul site archéologique, selon les représentants du Musée d'archéologie de Roussillon. En effet, « les sites, les couches, les vestiges et les artefacts ne peuvent être étudiés de façon isolée, en particulier ceux datant de la période de la Nouvelle-France ». Il faudrait présenter de manière plus détaillée les paramètres des orientations pour la protection du patrimoine archéologique en clarifiant certaines notions, comme les interventions (les types envisagés et selon quels critères), les travaux d'excavation (mécanique ou non, à quelle profondeur, une intervention serait-elle requise dans tous les cas), le potentiel archéologique « démontré » ou « hiérarchisé » (quelles seront les méthodes d'évaluation, pourquoi l'intervention est-elle importante dans ce cas).

La mise en valeur : Gaétan Bourdages fait remarquer que la signalisation de la présence du site devrait être mise à jour, car ce dernier est toujours présenté comme arrondissement

² Ce secteur constitue un parc et la Ville aimerait avoir la possibilité d'y construire de nouveaux bâtiments afin de mieux servir les citoyens.

historique. Après plus de 40 ans d'effort, il déplore que le site ne soit pas mieux connu de la population et plus fréquenté par celle-ci.

Les orientations pour la mise en valeur archéologique devraient être plus détaillées selon les représentants du Musée d'archéologie de Roussillon. Il serait important, d'abord, de définir ce qu'on entend par « mise en valeur », en précisant les possibilités et les critères du choix. Quelles sont les mesures appliquées actuellement et celles qui pourraient être envisagées dans l'avenir? Enfin, qu'en est-il des collections préservées par le Musée d'archéologie de Roussillon?

Le site Rose et Laflamme : En ce qui concerne les orientations particulières relatives à cet ancien site industriel désaffecté, le Musée d'archéologie de Roussillon s'interroge sur son potentiel archéologique réel qualifié de « majeur » dans le projet de plan de conservation, tel que mentionné précédemment. Les auteurs se demandent aussi de quelle nature seront les interventions en ce lieu advenant son développement et selon quels paramètres (durée et coût). En fait, les orientations semblent aller dans le bon sens, mais l'enjeu est plutôt de nature financière, selon eux.

2.4 Le glossaire

Le Musée d'archéologie de Roussillon propose de définir le terme « site archéologique » de manière très précise et de mentionner que les sites ayant un code Borden ne sont que des secteurs où il y a eu des interventions par des archéologues professionnels. On propose aussi d'expliquer la notion de « biens archéologiques ».

3 Les commentaires des citoyens sur des enjeux particuliers

Plusieurs enjeux ont été soulevés dans le cadre de la consultation sur le projet de plan de conservation. Nous en avons déjà évoqué quelques-uns, mais ils seront approfondis dans cette section du rapport.

3.1 Les limites du site patrimonial

Comme il a été mentionné plus haut, l'inclusion du secteur résidentiel de La Citière dans le site patrimonial ne fait pas l'unanimité. Le porte-parole de la Société d'histoire et de l'Assemblée de fabrique souligne d'ailleurs que ce projet résidentiel avait été perçu en 1975 comme une menace pour l'avenir du site du Vieux-La Prairie. Il croit par ailleurs qu'il aurait été plus pertinent d'accorder une protection aux berges de la rivière Saint-Jacques, un secteur où il y a un potentiel archéologique. Toutefois, mentionnons que le représentant du ministère de la Culture et des Communications a précisé, lors de la séance d'information du 15 avril, que ce terrain, qui était non construit au moment du décret de 1975, a été englobé dans l'arrondissement historique comme zone tampon pour protéger les vues sur le clocher de l'église.

Un autre citoyen a plutôt pris position pour l'élargissement du site patrimonial afin d'inclure la rivière Saint-Jacques et quelques autres axes et bâtiments désignés des chemins du Sault-Saint-Louis, de Fontarabie et de la Bataille Nord et de la piste historique vers Saint-Jean-sur-Richelieu et le fort Chambly.

3.2 La zone TOD

Tel que nous l'avons évoqué précédemment, la portion de la bande riveraine située à l'est de l'autoroute 15/route 132 et au nord du lac de La Citière est visée par le schéma d'aménagement de la MRC de Roussillon pour un développement de type TOD. La Ville de La Prairie prévoit un développement immobilier dans ce secteur. Elle entend toutefois favoriser les projets intégrant une plus grande accessibilité publique aux berges de la rivière Saint-Jacques ainsi qu'au Vieux-La Prairie (par des liens cyclables et piétonniers), l'enfouissement des fils et le respect des percées visuelles sur le Vieux-La Prairie et le fleuve.

Un citoyen a posé la question de la marge de manœuvre dont disposent les autorités locales par rapport à la Communauté métropolitaine de Montréal : s'agit-il là d'une obligation légale ou des arbitrages sont-ils possibles? Selon lui, le Ministère ne devrait pas changer les orientations prévues dans le plan de conservation pour ce secteur sans s'être assuré au préalable de l'absence de potentiel archéologique à cet endroit.

Seule une partie de la zone envisagée pour le développement d'un TOD est incluse dans les limites du site patrimonial. Le directeur général de la Ville de La Prairie, Jean Bergeron, a rappelé que ce terrain devait être à l'origine une bretelle d'accès de la route 132 vers le boulevard Taschereau et l'autoroute 30.

À une question portant sur les liens entre le Vieux-La Prairie, le fleuve et la rivière Saint-Jacques, le représentant de la municipalité a rappelé que cette rivière est considérée comme un bien naturel régional et qu'elle est le lien entre le fleuve et les boisés qui se situent près de l'autoroute 30 et au-delà du territoire municipal. M. Bergeron s'est fait rassurant à propos de l'avenir de ce cours d'eau : « Il ne faut pas s'inquiéter. Nous, on veut [le] protéger. On veut même créer des liens beaucoup plus soutenus, pouvoir peut-être passer sous l'autoroute pour créer le lien aussi avec la berge et la rivière. »

3.3 La circulation routière et le mur antibruit

La question du bruit constitue un problème majeur pour les résidents du site depuis qu'on a reconstruit la voie rapide en béton et qu'on l'a rapprochée du village. Le porte-parole de la Société d'histoire et de l'Assemblée de fabrique reproche d'ailleurs au plan de conservation d'ignorer ce problème – sous prétexte que ce dossier relève du ministère des Transports –, lequel touche pourtant quotidiennement les résidents du Vieux-La Prairie.

Les mesures d'atténuation du « bourdonnement continu de l'autoroute », selon les mots d'Anne-Marie Chopin, ont été estimées à plusieurs millions de dollars. On parle de la construction d'un mur antibruit. Les résidents croient que le règlement de ce problème devrait être prioritaire. Michel Gauthier affirme que les ministères concernés, la Ville et les citoyens doivent travailler en concertation pour trouver une solution en s'inspirant des modèles européens³. Selon lui, c'est toutefois au ministère de la Culture et des Communications que reviendrait la responsabilité de proposer des solutions à ce problème. Il affirme de plus que le plan de conservation devrait traiter de cette question. Il reconnaît l'importance de maintenir un lien visuel entre le village et le fleuve, mais il importe aussi, selon lui, de remédier au problème du bruit, qui est « une nuisance pour les résidents ».

Anne-Marie Chopin a fait état d'une autre source de bruit créé par la circulation sur la rue Saint-Henri, à moins de cinq mètres de sa maison. « Ça roule vite, dit-elle, les gens sont pressés. Il n'y a pas de dos d'âne pour ralentir la vitesse. Le flot de circulation est intense et s'accroît d'année en année. » Lors de la réfection du boulevard Taschereau et du carrefour giratoire en 2012, les camions lourds utilisaient la rue Saint-Henri comme raccourci pour se rendre à la route 132. Selon cette résidente, cette circulation lourde compromettrait même la conservation des immeubles anciens dont les fondations n'offriraient pas la « résistance suffisante pour parer aux poussées latérales engendrées par le passage des camions [et qui ne sont pas] conçues pour reprendre les charges générées par un tel flot de circulation ». Enfin, elle propose d'aménager des dos d'âne « pour ralentir la vitesse partout dans le quartier historique et plus particulièrement sur la rue Saint-Henri ». Elle propose également de transformer le quartier historique en zone piétonnière durant les fins de semaine.

³ Il évoque à ce sujet l'existence de « murs d'autoroute à abattement sonore », qui sont en partie transparents.

3.4 L'aide financière

Les représentants de la Ville de La Prairie ont mentionné que des discussions ont cours avec le ministère de la Culture et des Communications afin d'offrir aux résidents du site un programme conjoint d'aide financière. Ils souhaitent toutefois que les budgets soient adaptés aux besoins de restauration des maisons, d'interventions en matière d'archéologie – notamment pour le site Rose et Laflamme – et de revitalisation du secteur. Selon eux, le plan de conservation risque de ne pas pouvoir atteindre ses objectifs s'il n'est pas assorti d'un programme de financement adéquat.

Le maire de La Prairie a insisté sur le caractère exceptionnel du site patrimonial, qui comprend un nombre important de sites archéologiques comparativement aux autres sites patrimoniaux déclarés au Québec. Il reconnaît l'importance de cette valeur patrimoniale, mais il demande du même souffle au Ministère d'aider les citoyens afin « qu'ils ne voient pas ça comme une montagne » lorsqu'ils veulent intervenir sur leur terrain. Il importe que le soutien financier soit à la hauteur des exigences en matière d'archéologie, selon lui.

Gaétan Bourdages croit également que les interventions archéologiques qui pourraient être nécessaires en amont d'une excavation ne devraient pas être à la charge exclusive du propriétaire. Pour illustrer son propos, il cite le cas de l'église de La-Nativité-de-la-Sainte-Vierge. La fabrique paroissiale a dû faire face à une hausse imprévue du coût des travaux occasionnée par des fouilles rendues nécessaires par l'aménagement d'une canalisation. Il se demande aussi ce qu'il adviendra au moment où il faudra remplacer les fenêtres de la sacristie et repeindre l'intérieur de l'église étant donné que le respect des normes du ministère de la Culture et des Communications et du Conseil du patrimoine religieux du Québec est susceptible de hausser les coûts et d'entraîner des frais d'entretien récurrents.

M. Bourdages suggère aussi que les acheteurs de maisons dans le Vieux-La Prairie soient prévenus qu'ils devront se soumettre à certaines contraintes. Il craint que les coûts des travaux de restauration ne découragent plusieurs résidents actuels et futurs acheteurs, ce qui l'amène à recommander que le ministère de la Culture et des Communications ait les moyens de ses ambitions et s'assure que les propriétaires du Vieux-La Prairie aient accès aux appuis financiers et techniques nécessaires au respect des règles coercitives édictées dans le plan de conservation.

Michel Gauthier soutient qu'un budget important de restauration et de mise en valeur devrait être alloué au site patrimonial de La Prairie. L'aide aux propriétaires de maisons devrait couvrir un pourcentage des travaux importants et des matériaux. Il faudrait aussi, selon lui, pourvoir au financement d'un programme d'archéologie pour mettre en valeur certains sites (moulin, palissade, rivière Saint-Jacques, site Rose et Laflamme). Il pense que l'on pourrait faire appel à des fondations privées en plus du gouvernement. Il préconise enfin la mise en place d'incitatifs fiscaux pour préserver les sites et bâtiments d'intérêt collectif.

Le cas vécu par Anne-Marie Chopin, et exposé en détail dans le mémoire qu'elle a présenté, témoigne d'un manque de communication entre les citoyens, la Ville et le ministère de la

Culture et des Communications. Alors qu'elle a dû assumer les coûts de la restauration des fondations de sa maison, l'un de ses voisins, Xavier Laferrière, a dit à l'audience du 13 mai qu'il avait obtenu des fonds octroyés par le Ministère en vertu du programme qui permet de rembourser jusqu'à 25 % des coûts des travaux.

Mme Chopin a également fait part de ses craintes quant à l'utilisation des fonds publics : « J'ai bien peur que ce ne soit utilisé que pour la décontamination et la densification du site Rose et Laflamme et la réfection des remparts [*sic*], qui sont en désuétude, où des fissures apparaissent sur toute sa longueur et l'armature est visible à plusieurs endroits. » Elle réclame qu'on se soucie également des maisons patrimoniales sans lesquelles le site patrimonial n'existerait plus.

De son côté, le Musée d'archéologie de Roussillon réclame lui aussi de l'aide financière, notamment pour étudier les collections. Des collections composées de milliers d'artéfacts qui proviennent d'interventions effectuées dans le site patrimonial attendent encore d'être étudiées. La responsabilité de ces collections, qui était autrefois assurée par le ministère de la Culture et des Communications, « nécessite des installations adéquates ainsi que des ressources humaines qualifiées afin d'assurer la saine gestion de ce patrimoine d'intérêt national ». M. Bourdages affirme que le manque de financement du musée explique en grande partie l'impossibilité pour l'institution de renouveler son exposition permanente. Cette situation fait en sorte qu'une partie seulement des collections du Vieux-La Prairie est exposée en plus de ne pas inciter les visiteurs à revenir au Musée.

3.5 La concertation, la gestion du site patrimonial et l'accompagnement des citoyens

Le représentant de la Société d'histoire et de l'Assemblée de fabrique plaide pour une collaboration du Ministère avec le milieu suivant une formule qui reste à parfaire. « Pour que ça fonctionne, il faut que les partenaires soient égaux et qu'on travaille comme des complices », a-t-il précisé lors de l'audience publique. Parlant du comité de mise en valeur du Vieux-La Prairie, qui a existé de juin 1998 à décembre 2014 et qui était composé d'un conseiller municipal, d'un représentant de la société d'histoire, d'un représentant du ministère de la Culture et des Communications, d'un citoyen et d'un commerçant, il a expliqué que cette instance n'avait pas été une expérience heureuse. Ce comité n'avait aucun pouvoir réel et la diversité des intérêts en jeu empêchait toute orientation ou prise de décision qui ralliait la majorité selon lui.

Cet intervenant suggère la création d'un conseil local du patrimoine comprenant au moins un spécialiste de la conservation du patrimoine, soit un architecte, un archéologue ou un historien. De plus, des organismes locaux, dont la société d'histoire, et des représentants des citoyens et des commerçants devraient être consultés sur toute décision importante concernant le site patrimonial de La Prairie. M. Gauthier a, quant à lui, évoqué la possibilité de créer un bureau d'audiences publiques à caractère culturel, « forum pour les affaires culturelles quand un monument d'importance est menacé, de faire parler la population ».

La concertation entre la communauté et les divers intervenants est perçue par plusieurs comme un prérequis pour la conservation du patrimoine. Le Musée d'archéologie précise : « Bien informés des enjeux et intégrés au processus de décision, [les intervenants] seront en mesure de veiller adéquatement à protéger la valeur archéologique du site, sans que cela affecte son utilisation comme milieu de vie ainsi que son développement économique. » De son côté, l'auteur du mémoire de la Société d'histoire et de l'Assemblée de fabrique insiste pour que, peu importe la formule qui sera retenue, les partenaires soient égaux et qu'ils travaillent en complicité. Quant à Michel Gauthier, il parle de concertation concernant le statut de pôle régional qu'a toujours eu La Prairie.

La lourdeur bureaucratique au Ministère, qui compromettrait selon certains la réalisation des projets, est une autre question qui a été abordée dans les mémoires et à la séance publique d'information. M. Bourdages, qui est membre de la Société d'histoire depuis 37 ans, a souligné lors de la séance d'information que la multiplicité des intervenants a toujours été un problème. Il a aussi mentionné que les procédures et les délais dans l'attribution des permis constituent des irritants pour les propriétaires. D'autres témoignages en ce sens ont été apportés.

Il a aussi été question de l'expertise technique, qui a été très utile à certains propriétaires dans les années qui ont suivi le décret de l'arrondissement historique selon le témoignage de Michel Gauthier. Celui-ci craint par ailleurs le transfert éventuel de responsabilités vers la MRC, où l'expertise fait parfois défaut. Selon lui, le Ministère est à l'abri des pressions et il a le recul suffisant pour prendre des décisions parfois difficiles, d'où l'importance qu'il conserve la gestion du site patrimonial. De son côté, la Ville souhaite venir en aide aux citoyens par la production de fiches techniques s'appuyant notamment sur les orientations du plan de conservation et l'étude d'inventaire-évaluation réalisée en 2013 par la firme Mongrain et Allard. Ces fiches pourraient comporter, par exemple, une charte de couleurs par époque, une charte de matériaux, des illustrations d'interventions acceptables et inacceptables, des recommandations quant aux changements de portes, de fenêtres ou de revêtements extérieurs, etc.

Le responsable des collections du Musée d'archéologie de Roussillon a beaucoup insisté sur la nécessité d'informer les résidents non seulement sur l'importance de l'archéologie dans le site, mais aussi sur la procédure à suivre, sur les types d'interventions possibles et les coûts qui y sont associés. En réponse à une question de l'un des membres du comité d'audition, il s'est montré favorable à l'idée d'un guide ou d'un document simplifié, qui permettrait aux citoyens et aux intervenants de comprendre rapidement comment se fait la procédure.

3.6 La mise en valeur

De multiples propositions de mise en valeur ont été avancées par les divers intervenants. Un citoyen a suggéré d'accentuer les traces visibles et les repères de l'histoire de La Prairie, notamment le moulin banal situé au bout de la rue Saint-Ignace et la palissade derrière le musée d'archéologie. De même, les représentants du Musée souhaitent que plus de mesures

de conservation *in situ* et de mise en valeur soient encouragées, réalisées et soutenues financièrement, au premier chef le Musée d'archéologie de Roussillon.

Olivier Reffo y est allé de plusieurs suggestions :

- un parcours de sport dans le quartier historique dont les étapes d'exercice et d'entraînement sont inspirées des emplacements historiques, des épreuves de jadis, au fil de l'histoire des lieux;
- une application pour téléphones intelligents permettant de tirer profit de la réalité augmentée pour découvrir le site patrimonial;
- des commerces associés au capital historique, en alimentation (recettes d'antan, produits oubliés), en tourisme (objets et produits culturels), en artisanat (vêtements), etc.;
- un regroupement de praticiens des métiers d'art (ex. Ema de Trois-Rivières);
- un studio de création théâtrale inspiré du travail de théâtre de rue de la Société d'histoire en collaboration avec des écoles et des artistes;
- une réflexion sur le stationnement afin de bien gérer l'achalandage dans le respect des résidents.

De son côté, le représentant de la Société d'histoire et de l'Assemblée de fabrique souhaite que davantage d'actions soient mises en œuvre afin de mieux faire connaître le site patrimonial auprès de la population locale et régionale. Cet intervenant soutient en effet que le site demeure peu fréquenté, et ce, malgré tous les efforts et les investissements consacrés à la restauration et à la mise en valeur de ce territoire protégé depuis 40 ans. Il propose de produire un dépliant d'information, de diffuser des publicités ou encore, d'assurer l'animation des lieux.

La Ville de La Prairie multiplie, quant à elle, les initiatives en vue de revaloriser le site du Vieux-La Prairie, de concert avec les commerçants : permis de terrasse sur la rue Sainte-Marie, activités au parc de la Place-de-la-Famille, tours de calèche dans le Vieux-La Prairie, troupes de théâtre, etc. Le maire, Donat Serres, veut redonner les rives du fleuve aux citoyens et aménager une piste cyclable longeant la rive.

3.7 Le site Rose et Laflamme

L'ancien site industriel, qui occupe une superficie importante du site patrimonial, est un enjeu important dans la perspective de la revitalisation de ce secteur. La décontamination du site et les interventions archéologiques qui devraient y être réalisées sont perçues par les promoteurs comme des obstacles au développement, au dire des autorités de la Ville de La Prairie. Celles-ci estiment à 3,5 millions de dollars les coûts de la décontamination et des interventions archéologiques requises conformément aux orientations du plan de conservation. Michel Gauthier, qui est chimiste, pense que les chiffres avancés sont peut-être exagérés. « Du mâchefer [résidus de la combustion du charbon], précise-t-il, il y en a un peu partout dans le vieux village et les gens chauffaient au charbon. »

Ce résident du site patrimonial propose de réaliser un plan directeur de repeuplement du site de Rose et Laflamme pour encadrer une valorisation basée sur le cadastre du XIX^e siècle et les lots historiques. Il est essentiel, selon lui, de préserver la diversité architecturale et les usages de ce secteur pour éviter de dénaturer la vocation du Vieux-La Prairie. Il privilégierait les initiatives individuelles aux projets immobiliers, car son expérience personnelle et celle de ses voisins lui ont enseigné que les individus n'ont pas la même notion de rentabilité que les promoteurs.

D'autres intervenants ont affirmé que les demandes d'injection de fonds publics dans la mise en valeur du site de Rose et Laflamme ne devraient pas détourner l'attention des autres besoins, notamment la restauration des maisons ou le soutien au Musée.

Quant à Gaétan Bourdages, il recommande, au nom de la Société d'histoire et de l'Assemblée de fabrique : « Qu'à l'avenir, et particulièrement pour la restauration du site Rose & Laflamme, le ministère de la Culture et des Communications prenne en compte les avis des citoyens, des associations locales qu'un tel dossier pourrait intéresser et de la Société d'histoire de La Prairie-de-la-Magdeleine. » Selon lui, « l'inventivité et l'imagination [...] pourraient surgir d'une consultation auprès des résidents, des commerçants et des organismes locaux ».

Il craint, par ailleurs, que la Ville n'ait relégué au second plan le site Rose et Laflamme et priorise plutôt le développement de la zone TOD. « Malgré l'importance du périmètre concerné, mentionne-t-il, il ne semble pas y avoir d'intention manifeste à régler de façon prioritaire le cas du site Rose et Laflamme. » Même s'il reconnaît qu'il y a des pertes de revenus de taxes pour la Ville, Michel Gauthier croit, de son côté, qu'il faut prendre le temps nécessaire pour repeupler le site abandonné.

3.8 Questionnaire en ligne

Le questionnaire en ligne comportait 13 questions : 1 question ouverte et 12 questions fermées, à choix multiple, où il était aussi possible de formuler des commentaires. Les répondants pouvaient également indiquer leur tranche d'âge ainsi que leur lieu de résidence, mais il n'était pas obligatoire de répondre à ces questions.

Au total, 94 personnes ont répondu à l'une ou l'autre des questions du questionnaire en ligne. Des 57 personnes qui ont indiqué leur lieu de résidence, plus de 60 % étaient des Laprairiens (12 résidents du site patrimonial et 26 du reste de la ville de La Prairie) et 19 personnes provenaient d'ailleurs. Près des deux tiers des 74 répondants qui ont indiqué leur âge avaient plus de 35 ans, dont 38 % étaient âgés de 55 ans et plus.

Le plan de conservation est apparu aux répondants comme facile à consulter (32 sur 38), mais on s'est interrogés sur le partage des responsabilités entre le Ministère, la MRC et la Ville. Le document permet de bien comprendre les interventions souhaitées (20 sur 24), mais deux répondants auraient aimé que les changements envisagés et les mesures de mise en valeur soient mieux documentés, ne serait-ce que par des exemples. À la quasi-unanimité (15 sur 16), les répondants croient que le plan de conservation assurera la

préservation du site patrimonial. Une personne ajoute toutefois que le Ministère devrait demeurer le responsable de l'application du plan et une autre déplore le peu d'attention apporté au patrimoine au Québec si on compare avec ce qui se passe en Europe.

Les quatre valeurs patrimoniales énoncées dans le plan sont vues comme représentatives du site de La Prairie (19 sur 20), même si un répondant y ajouterait une valeur identitaire ou récréotouristique, et un autre, une valeur paysagère. Quant aux caractéristiques du site, elles sont aussi représentatives pour 17 répondants sur 19. Deux d'entre eux ont profité de cette question pour évoquer l'importance de préserver les percées visuelles vers le village. À la question portant sur la connaissance du site, tous les secteurs sont apparus familiers à la quinzaine de répondants qui se sont prononcés, sauf pour la bande riveraine qui est méconnue du quart des personnes.

Deux questions portaient sur le cadre bâti dans le secteur du bourg. Les répondants sont unanimes à dire qu'on doit y favoriser le recours à des composantes traditionnelles (11 sont tout à fait d'accord et 4 sont plutôt d'accord). Les commentaires particuliers formulés vont de l'intransigeance sur le recours aux matériaux traditionnels à l'acceptation de compromis pour certains éléments décoratifs (ex. fioritures de corniches, laisser les fenêtres au bois naturel). À la deuxième question portant sur la compatibilité des agrandissements avec les bâtiments anciens dans le bourg, il y a assentiment général (14 sont tout à fait d'accord, 3 sont plutôt d'accord et 1 ne le sait pas). Certains répondants ont exprimé des craintes par rapport à ces insertions contemporaines et voudraient que les orientations soient plus précises. À l'opposé, d'autres considèrent qu'une intégration très contemporaine peut contribuer à la mise en valeur des bâtiments anciens.

On a aussi voulu savoir ce que les gens pensaient du recours aux matériaux nobles dans les secteurs du Fort-Neuf et de La Citière. Là encore, les orientations du plan semblent à la hauteur des attentes de la plupart des gens (8 sont tout à fait d'accord et 7 sont plutôt d'accord). Un citoyen s'est dit toutefois en total désaccord avec l'idée et un autre, plutôt en désaccord. Des nuances ont été apportées : un répondant a fait valoir que la qualité architecturale devait avoir la primauté sur le type de matériaux; un autre souhaite que les interventions soient concentrées au secteur du bourg; et un troisième rejette carrément les matériaux de substitution même dans ces secteurs plus modernes, parce que ces produits sont « souvent laids et peu résistants ».

Au sujet de l'archéologie, les répondants approuvent (15 sont tout à fait d'accord et 3 sont plutôt d'accord) l'orientation exigeant une intervention archéologique préalable lors d'excavations dans un site à potentiel archéologique. Un citoyen a ajouté que cette obligation était importante et qu'elle devrait être rappelée aux propriétaires actuels et aux acheteurs éventuels. Trois autres personnes ont abordé la question de l'aide financière qui devrait être apportée aux propriétaires dans ce cas.

L'avenir du secteur désaffecté Rose et Laflamme a fait l'objet de deux questions. La proposition visant à « favoriser de nouvelles constructions qui s'insèrent harmonieusement dans leur contexte sans toutefois imiter les bâtiments anciens, de manière à affirmer leur époque de construction » est approuvée à 11 contre 3 et 1 indécis. Ce résultat semble

confirmer la pertinence de l'orientation qui ne favorise pas le mimétisme. Les répondants sont toutefois assez unanimes (11 sont tout à fait d'accord, 5 sont plutôt d'accord et 1 est indécis) à souhaiter une mise en valeur des vestiges archéologiques du site. La seule voix discordante met en doute l'existence des vestiges.

La dernière question ouverte visait à déterminer les menaces qui, selon les citoyens, pèsent sur le site patrimonial. Les propos recueillis rejoignent les commentaires formulés dans les mémoires soumis à la consultation : le manque de ressources financières et d'appui technique à la restauration des maisons et à la mise en valeur du site patrimonial, le bruit lié à la circulation automobile qui affecte la qualité de vie des résidents, le non-respect des règles régissant les travaux dans le site patrimonial. À cela, il faut ajouter la pression du développement immobilier qui inquiète plusieurs répondants.

Réalisée dans un climat de collaboration, la consultation publique sur le projet de plan de conservation du site patrimonial de La Prairie aura permis de recueillir le point de vue de citoyens et d'institutions directement concernées par la préservation et la mise en valeur du site. Les commentaires formulés sur le contenu du document lui-même ainsi que les corrections et les suggestions proposées permettront de bonifier le plan de conservation préparé par le Ministère.

De manière plus générale, les participants à la consultation ont aussi fait part de leurs appréhensions et de leurs espoirs pour l'avenir de ce site d'importance nationale. En somme, ils ont rappelé que le site patrimonial de La Prairie compte un nombre important d'immeubles d'intérêt dont il faut se soucier; qu'il recèle un fort potentiel archéologique à mieux documenter et à mettre en valeur; qu'il englobe un ancien site industriel à requalifier et qu'il comprend une bande riveraine à revitaliser et à rendre plus accessible, ce qui ouvre des perspectives intéressantes pour l'avenir.

Annexes

Corrections suggérées au plan de conservation

VILLE DE LA PRAIRIE

1. p. 15 Il faudrait ajouter « (voir figure 5) » à la suite de « couvre une superficie de 96 hectares ».
2. p. 21 Au milieu du dernier paragraphe, à la suite de « règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale », il faudrait corriger le contenu de la parenthèse en ajoutant « 2006 » de façon à obtenir : « (1997, refonte en 2006 et en 2009) ».
3. p. 26 Dans le dernier paragraphe traitant de la topographie, il faut remplacer le mot « pendant » par le mot « depuis » dans la phrase « [...] ce qui explique notamment l'exploitation de cette ressource pendant des décennies (briqueteries) ».
4. p. 29 À la fin de l'avant-dernier paragraphe, à la suite de « situé dans l'axe actuel de la rue Saint-Paul », il faut remplacer « coule » par « coulait ».
5. p. 48 Dans le deuxième paragraphe, remplacer « l'organisme la Maison-à-Tout-le-Monde » par « la Ville de La Prairie » et ajouter un « e » à « logé » à la fin de la phrase.
6. p. 57 et 58 Dans la description du secteur de la bande riveraine, il faut mentionner la présence d'un terrain de type TOD « Transit Oriented Development » qui devra faire l'objet d'un développement urbain.
Dans la description de la bande riveraine, il est fait mention de la présence du bâtiment municipal de traitement d'eau. Or, ce bâtiment est plutôt situé à l'extrémité sud-ouest du secteur du bourg, immédiatement à l'est de l'autoroute 15/route 132.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LA PRAIRIE-DE-LA-MAGDELEINE ET ASSEMBLÉE DE FABRIQUE DE LA NATIVITÉ DE LA SAINTE-VIERGE (GAÉTAN BOURDAGES LORS DE LA SÉANCE D'INFORMATION DU 15 AVRIL 2015)

1. p. 12 Le monument de 1936 ne serait pas le premier monument érigé pour commémorer le premier chemin de fer. À la page 150 du dernier livre de M. Bourdages, on peut lire que le 5 septembre 1927 avait lieu à La Prairie une fête marquant le dévoilement d'une plaque de bronze destinée à rappeler le souvenir du premier chemin de fer. Cette plaque a été remplacée en 1936 par le monument en béton sur lequel on a apposé une plaque qui a été volée à plusieurs reprises et qu'on a remplacée par une plaque synthétique.
2. Il y a une incohérence à éclaircir aux pages 17, 31 et 64 sur la question du déplacement de la palissade en 1744, qui est présenté à la fois comme un agrandissement et une réduction.

3. p. 23 Faut-il vraiment parler de « démembrement » de la paroisse en 1752? L'évêque a créé deux nouvelles paroisses, Saint-Constant en 1750 et Saint-Philippe en 1756 qui sont prises – Saint-Constant en partie et Saint-Philippe entièrement – à même le territoire de l'ancienne seigneurie.
4. p. 26 La fabrication de la brique se poursuit à La Prairie, alors que la formulation utilisée peut laisser entendre que c'est une activité qui a été abandonnée.
5. p. 28 Il faudrait lire sur la carte « Lac artificiel » plutôt que « Lac artificielle ».
6. p. 32 Le quartier du Fort-Neuf a été créé en 1822 et il est inexact de dire qu'il a été planifié par les autorités municipales, car le premier conseil a été élu en 1846.
7. p. 37 La ruelle de la Capitale s'appelle maintenant la ruelle des Glacières.
8. p. 49 Avant la construction de l'édifice de 1892, le bureau de poste aurait toujours été sur la rue Sainte-Marie.
9. p. 59 (figure 43) Le Fort-Neuf serait mal situé.
10. p. 61 La chapelle de l'ensemble conventuel des Sœurs de la Providence n'est plus ornée d'un campanile.

Ajout d'une annexe suggéré par le Musée d'archéologie de Roussillon

1. Une présentation synthèse des procédures à suivre pour les autorités municipales, les promoteurs et les propriétaires, lorsque des excavations sont prévues à l'intérieur du périmètre du site patrimonial déclaré (délais, coût, payeur).
2. Une synthèse des sanctions (ordonnance d'arrêt des travaux, amendes, etc.) pour les contrevenants.
3. Une liste des lots cadastraux faisant partie du site patrimonial déclaré de La Prairie. On pourra aussi spécifier, pour chaque lot, s'il fait partie d'un site archéologique ou s'il se trouve dans une zone présentant un potentiel archéologique démontré, estimé ou présumé.

Recommandations formelles

VILLE DE LA PRAIRIE

- 1 Nous recommandons une pondération des sites archéologiques afin de prioriser les sites en fonction du potentiel d'intérêt.
- 2 Nous suggérons de faire plutôt ressortir dans le texte les orientations distinctives, secteur par secteur, et de regrouper les orientations particulières communes à plusieurs secteurs.
- 3 Nous nous questionnons sur l'intérêt du Ministère pour maintenir tous les critères soulevés pour le secteur de La Citière.
4. La Ville recommande au Ministère d'ajuster les orientations de la bande riveraine.
 - Pour le secteur directement adjacent au fleuve :
 - permettre des aménagements et des voies afin d'accueillir les visiteurs

- autoriser de nouvelles constructions qui ne compromettent pas les vues sur le Vieux-La Prairie
- Pour le secteur à l'est de l'autoroute 15/route 132 :
 - autoriser les nouvelles constructions
 - relativement aux unités de paysage et aux qualités visuelles :
 - favoriser les projets qui intègrent davantage l'accessibilité publique aux berges de la rivière Saint-Jacques
 - favoriser l'enfouissement des fils
 - tirer profit des percées visuelles sur le Vieux-La Prairie et le fleuve
 - assurer des liens cyclables et piétonniers avec le Vieux-La Prairie et la rivière Saint-Jacques.
- 5. À l'intérieur de la bande riveraine, nous recommandons de faire une distinction entre les orientations de la partie de ce secteur directement adjacent au fleuve et de la portion à l'est de l'autoroute 15/route 132.
- 6. Nous recommandons l'élaboration d'un guide sous forme de fiches techniques s'adressant aux citoyens et aux principaux intervenants afin de faciliter la compréhension, la diffusion et l'application des critères d'intervention.
- 7. Nous recommandons au Ministère de développer des programmes d'aide financière visant la conservation et la mise en valeur du patrimoine inestimable du Vieux-La Prairie.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LA PRAIRIE-DE-LA-MAGDELEINE ET ASSEMBLÉE DE FABRIQUE DE LA NATIVITÉ DE LA SAINTE-VIERGE

- 1 Ne pas négliger la complexité, la richesse et les interactions qui régissent la vie du plus ancien quartier de La Prairie par rapport aux aspects archéologiques et architecturaux du site patrimonial.
- 2 S'assurer que les propriétaires du Vieux-La Prairie ont accès aux appuis financiers et techniques nécessaires au respect des règles édictées par le Ministère.
- 3 Améliorer la signalisation indiquant la présence d'un site patrimonial et la rendre conforme à la nouvelle appellation.
- 4 Considérer le problème du bruit occasionné par la proximité de l'autoroute 15/route 132 comme vital et urgent à résoudre.
- 5 Pour améliorer la fréquentation du site patrimonial, il est impératif que de sérieux efforts soient déployés pour mieux faire connaître le site auprès de la population locale et régionale (dépliant d'information, publicité, animation, etc.).
- 6 Qu'à l'avenir, et particulièrement pour la restauration du site Rose et Laflamme, le ministère de la Culture et des Communications prenne en compte les avis des citoyens, des associations locales qu'un tel dossier pourrait intéresser et de la Société d'histoire de La Prairie-de-la-Magdeleine.

- 7 Que le quartier de La Cité soit retiré du périmètre du site patrimonial et qu'on inclue les berges de la rivière Saint-Jacques à l'intérieur du périmètre du site patrimonial.

MICHEL GAUTHIER

- 1 Accentuer les traces visibles et les repères de l'histoire de La Prairie (moulin banal au bout de la rue Saint-Ignace et palissade derrière le musée d'archéologie).
- 2 Finaliser un plan directeur (Ministère) de repeuplement du site de Rose et Laflamme pour encadrer une valorisation basée sur le cadastre et les lots historiques, et ce, par des projets individuels (importance des investisseurs individuels sur un site modèle). Il est essentiel de préserver la diversité architecturale et les usages de ce secteur pour ne pas dénaturer la vocation du vieux quartier.
- 3 Travailler activement avec la Ville, les citoyens et le ministère des Transports du Québec pour trouver une solution au problème du bruit de l'autoroute 15/route 132 pour laquelle le ministère de la Culture et des Communications a émis des normes et le faire en s'inspirant des modèles européens.
- 4 Doter le site patrimonial d'un budget important pour la restauration des bâtiments (avec un pourcentage pour les travaux importants et un pourcentage pour les matériaux) et la mise en valeur archéologique (moulin, palissade, rivière Saint-Jacques, Rose et Laflamme).
- 5 Élargir le site patrimonial à des axes et bâtiments désignés des chemins du Sault-Saint-Louis, de Fontarabie et de la Bataille Nord, à la rivière Saint-Jacques et à la piste historique vers Saint-Jean-sur-Richelieu et le fort Chambly.
- 6 Mettre en place des incitatifs fiscaux pour préserver les sites et bâtiments d'intérêt collectif.

SUGGESTIONS DE MISE EN VALEUR D'OLIVIER REFFO

1. Un parcours de sport dans le quartier historique dont les étapes d'exercice et d'entraînement sont inspirées des emplacements historiques, des épreuves de jadis, au fil de l'histoire des lieux.
2. La technologie de la réalité augmentée grâce aux téléphones intelligents permet de se promener dans le quartier et de visualiser de façon ludique et accessible comment il fut à telle ou telle époque, le commentaire audio en plus.
3. L'attractivité touristique et sociale de ces initiatives va dynamiser le quartier et permettre la création de commerces associés au capital historique dans les domaines de l'alimentation (recettes d'antan, produits oubliés), du tourisme et des textiles (vêtements artisanaux).
4. À l'instar de l'Expérience métiers d'art de Trois Rivières – une boutique, une salle d'exposition, un lieu d'expérience et de création logés dans la maison Hertel-

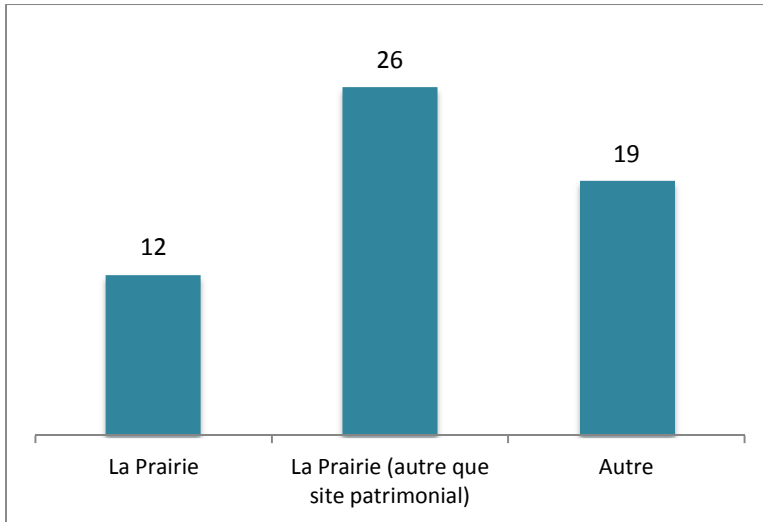
De La Fresnière –, un projet dynamisant la créativité locale pourrait être le signe de la vitalité culturelle et patrimoniale.

5. L'élan créé plus haut peut aboutir à un vrai studio de création théâtrale inspiré du formidable travail de théâtre de rue de la Société d'histoire de La Prairie-de-la-Magdeleine. En collaboration avec des écoles et des artistes, un grand projet culturel éducatif pourrait être monté et offrir des représentations de grande envergure touristique.
6. Afin de bien gérer l'afflux et la fréquentation du public, une réflexion sur les espaces de stationnement serait à mener, incluant possiblement le système des vignettes pour les résidents.

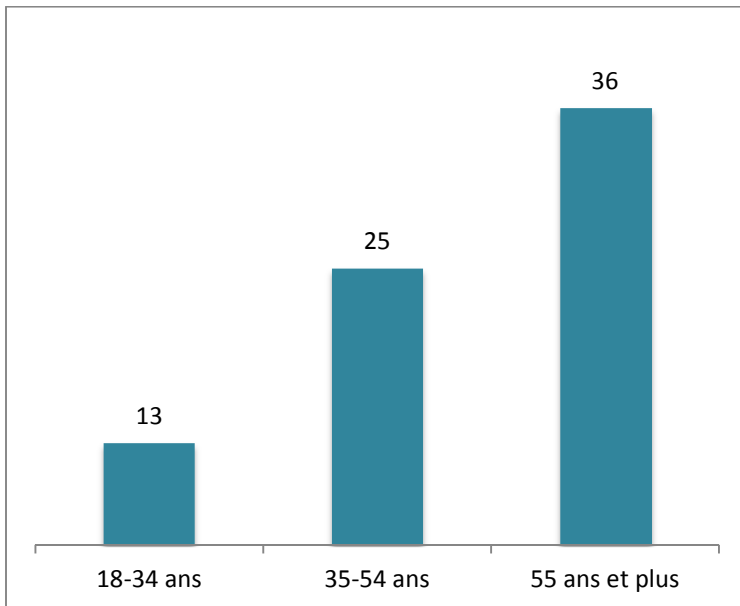
Questionnaire CPCQ – La Prairie

Données brutes : les réponses aux questions sont présentées telles que nous les avons reçues.

Localisation



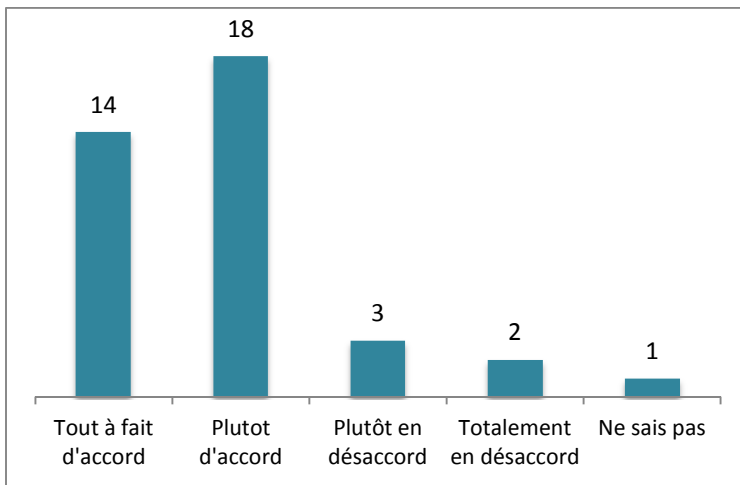
Âge



I. Questions d'ordre général

Exprimez votre degré d'accord ou de désaccord à l'égard des affirmations suivantes :

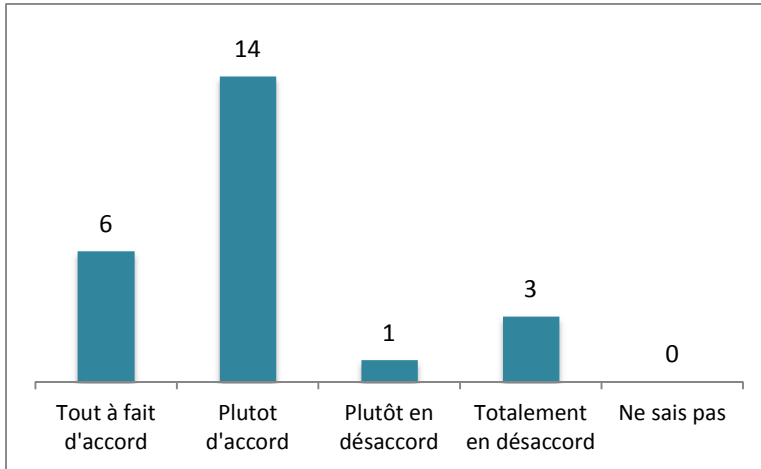
Q1. Le plan de conservation est facile à consulter.



Commentaire :

1. Le document est très professionnel et bien fait. Par contre le partage des responsabilités entre le MCC, la MRC et la Municipalité est vraiment imprécis. Qui en dernier recours préservera le site et quels seront les moyens et ressources pour le faire.

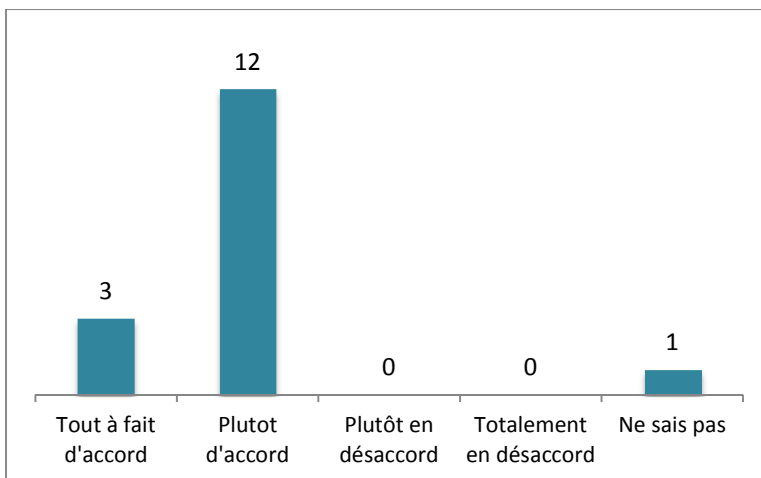
Q2. Le plan de conservation permet de bien comprendre les interventions qui sont souhaitées dans le site patrimonial de La Prairie.



Commentaires :

1. le document semble plutôt donner des lignes directrices en matière de futurs changements, ces changements n'étant pas mentionnés dans le texte.
2. On voit bien les intentions et les souhaits en matière de conservation, sont absentes d'éventuelles mesures de mise en valeur au-delà de ce qui est en place, ne serait-ce que sous forme d'exemples.

Q3. Le plan de conservation assurera la préservation à long terme du site patrimonial.

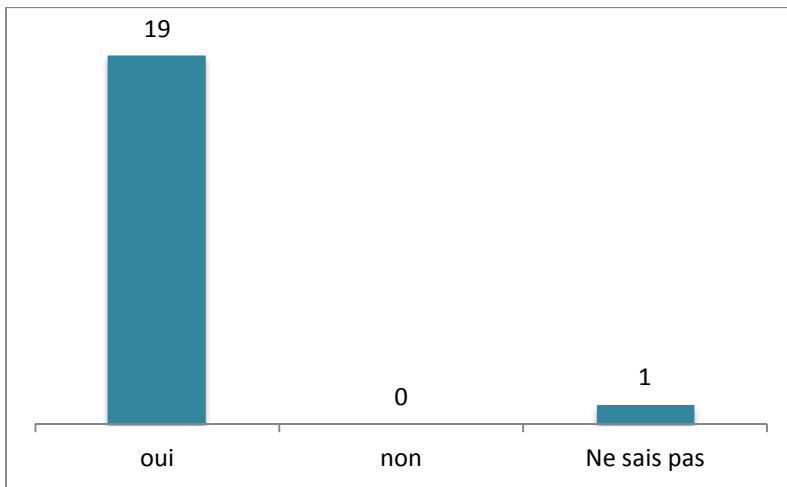


Commentaires :

1. nous devons conserver à tout prix notre patrimoine qui malheureusement se fait de plus en plus rare contrairement aux pays d'Europe.
2. Oui s'il est appliqué et demeure sous la responsabilité ultime du MCC, les municipalités et les MRC n'ayant pas l'expertise et souvent la volonté d'être les seuls gardiens du plan de conservation et mise en valeur face aux pressions des promoteurs. Ils ont besoin du MCC pour justifier leurs exigences et normes

II. Valeurs et caractéristiques du site

Q4. Le plan de conservation attribue quatre valeurs au site patrimonial : une valeur historique, une valeur archéologique, une valeur urbanistique et une valeur architecturale.



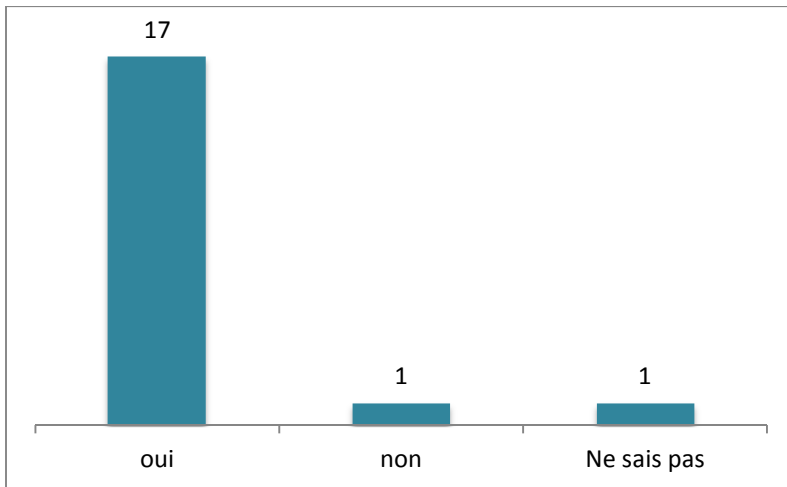
Commentaires :

1. J'ajouterais une valeur récréo-touristique.
2. le garder le plus possible dans sa réalité patrimoniale et non faire des condos comme dans le vieux Montréal.
3. Il manque peut-être une valeur identitaire et touristique régionale qui peut en plus justifier les investissements à faire dans un contexte où l'économie décide des priorités. Je ne parle pas de faire un Disneyland mais un élément important dans un circuit

touristique régional et provincial. Dans cette optique, certains éléments de mise en valeur pourraient être accélérés.

4. La valeur paysagère est nettement sous-estimée.

Q5. Le plan de conservation décrit les caractéristiques à préserver dans le site patrimonial. Outre les bâtiments anciens et les vestiges archéologiques, le plan aborde le cadre naturel, le système de rues et d'espaces libres (réseau viaire), les parcelles (système parcellaire), les unités de paysage ainsi que les percées visuelles et panoramas significatifs.

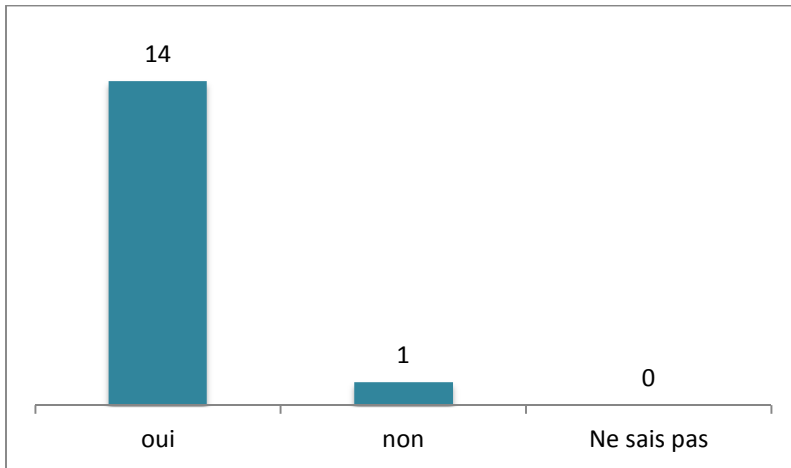


Commentaires :

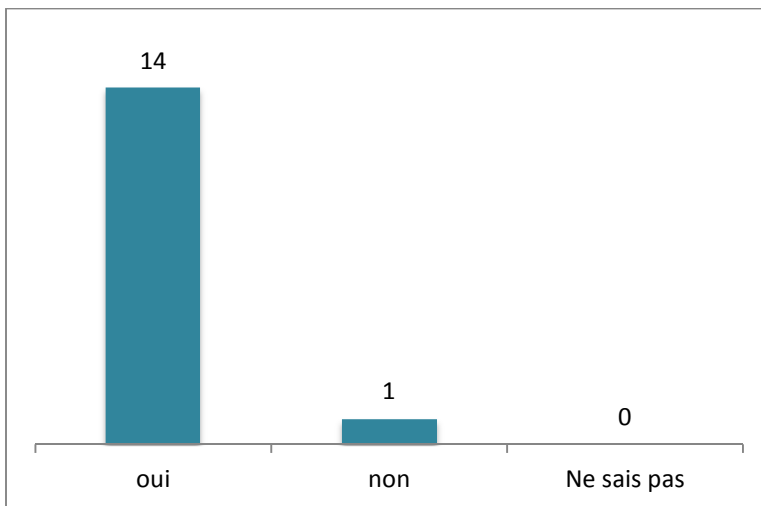
1. Quoiqu'on pense sur la route 132, elle permet en arrivant de Brossard d'admirer un des derniers paysages villageois entourant Montréal avec ses grandes prairies qui ont valu son nom à La Prairie (l'adoption de la lavande comme symbole de La Prairie relève d'ailleurs d'un processus d'acculturation). Le secteur paysager à protéger autour du vieux village n'est pas assez grand. Il doit couvrir une plus grande partie de la rivière Saint-Jacques.
2. Les anciens corridors visuels destinés à préserver le profil du village sont toujours à préserver explicitement dans le plan de conservation.
3. Très satisfaits de l'étendue des caractéristiques à préserver.

Q6. Le plan de conservation distingue cinq secteurs (ou unités de paysage) dans le site patrimonial, soit le bourg, le noyau institutionnel, le Fort-Neuf, la Citière, la bande riveraine.

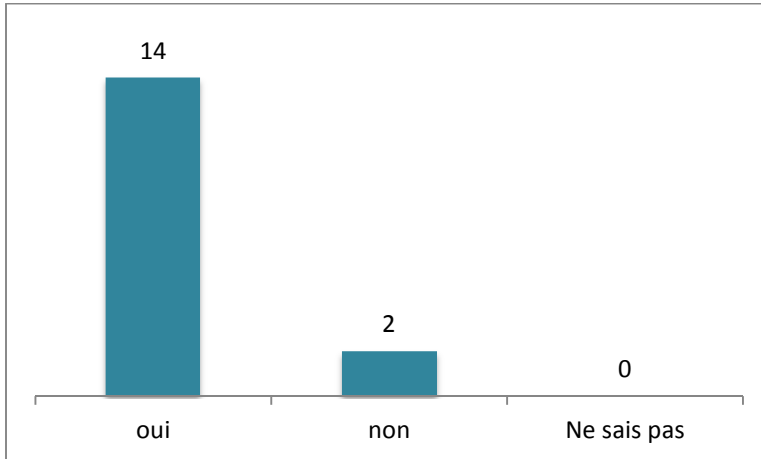
Le bourg



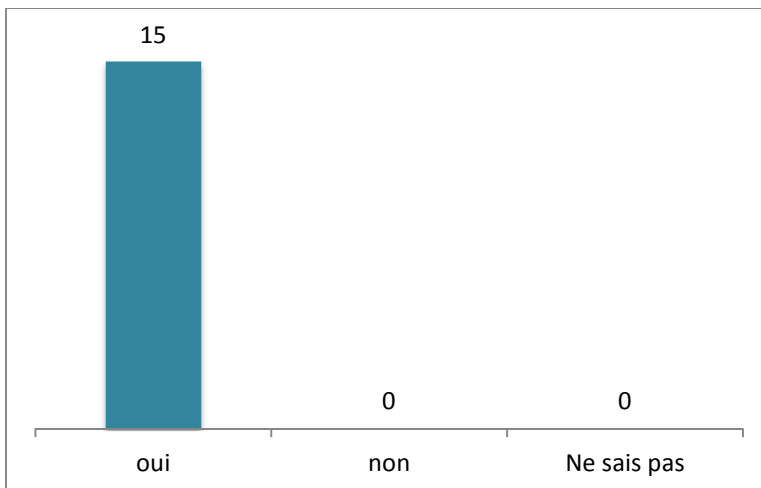
Le noyau institutionnel



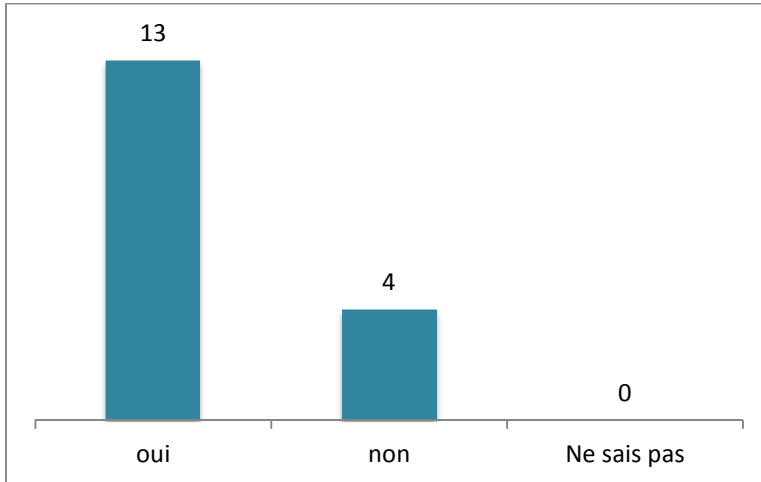
Le Fort-Neuf



La Citière



La bande riveraine



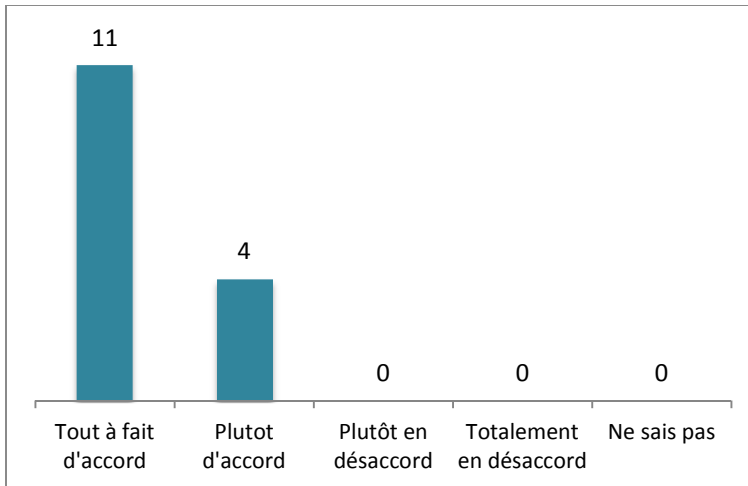
III. Orientations

Quelques orientations particulières du plan de conservation ont été retenues aux fins du présent questionnaire. Si vous désirez vous prononcer sur d'autres orientations, utilisez la section « Autres commentaires » à la fin du questionnaire.

Exprimez votre degré d'accord ou de désaccord à l'égard des affirmations suivantes :

Q7. Le cadre bâti selon les secteurs du site patrimonial

Le plan de conservation présente des orientations pour les interventions sur les bâtiments anciens du bourg. De façon générale, le plan invite à favoriser le recours à des composantes traditionnelles lorsque vient le temps de remplacer le parement des murs, la couverture de la toiture ainsi que les portes et fenêtres existants. Un parement de bois, une couverture en tôle à la canadienne ou un système de fenêtre et contre-fenêtre constituent des exemples de composantes traditionnelles.

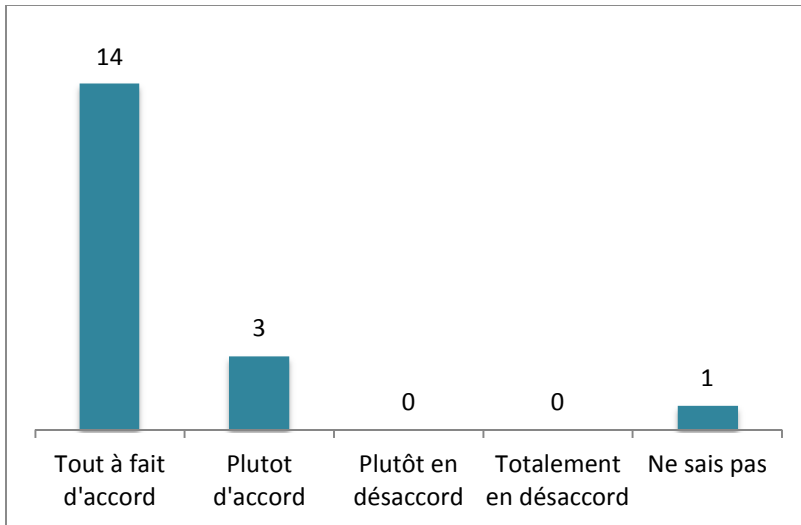


Commentaires :

1. Il peut arriver que des composantes non traditionnelles mais qui en ont l'apparence parfaite peuvent se substituer à celles-ci comme des fioritures de corniches difficilement atteignables pour être bien entretenues.
2. Manque de précision en ce qui a trait aux couleurs, soit des murs soit des fenêtres. Qu'est-ce qui justifie de ne pas laisser au bois naturel (fenêtres)
3. Nous devons respecter dans les moindres détails les composantes de notre patrimoine bâti pour garder le style du temps dans ses plus nobles traditions
4. Inviter à favoriser' est une formule bien vague qui en l'absence de ressources locales pour expliquer et éduquer et surtout en l'absence de contributions monétaires (ou fiscales) n'auront pas un caractère incitatif bien convainquant pour préserver les éléments importants et d'intérêt collectif du site.

Q8. Le cadre bâti selon les secteurs du site patrimonial

Lors de l'agrandissement d'un bâtiment ancien ou récent dans le bourg, le plan de conservation propose de « privilégier la compatibilité de l'agrandissement avec les composantes du bâtiment existant afin d'assurer une cohérence visuelle et une expression architecturale contemporaine de qualité ».

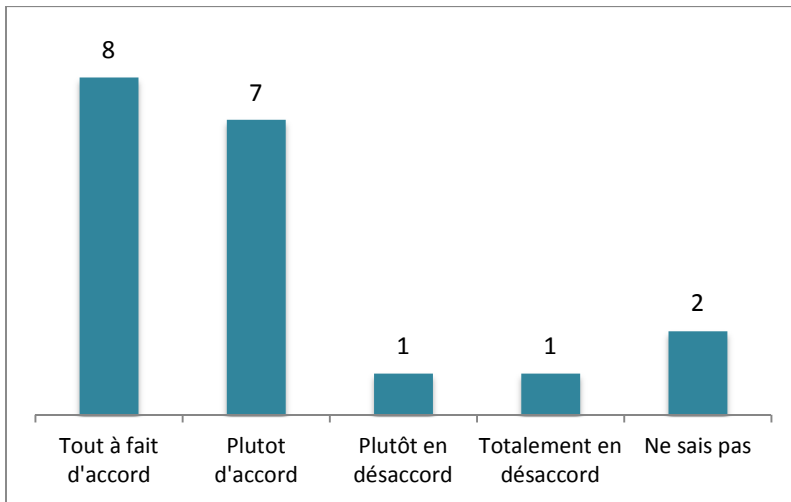


Commentaires :

1. Il faudrait mieux définir car les règles varient trop dépendamment à qui on demande.
2. Même commentaire que le précédent particulièrement dans le Bourg et le Fort Neuf.
3. Une intégration très contemporaine peut parfois redonner vie à un bâtiment ancien très dégradé. C'est d'ailleurs préférable à une démolition complète comme on l'a vu récemment pour une maison du 17e sur la route Marie-Victorin.
4. Quelques agrandissements ou nouveaux bâtiments d'architecture contemporaine pourraient aussi améliorer le cadre bâti et le rendre invitant (création d'une valeur ajoutée).
5. L'architecture a évolué et les architectes ne tiennent pas du tout à réaliser de la reproduction, un mélange d'ancien et de moderne est nécessaire. La nouvelle construction sur St. Laurent entre St. Georges et ch. de St. Jean ne correspond à rien et c'est un handicap majeur par contre celle de l'ancien site Senécal démontre un certain effort même si sa facture est résolument moderne. Le développement du site Rose et Laflamme devra se réaliser en ce sens. Modernisme et rappel ancien.
6. Je trouve que le libellé " expression architecturale contemporaine de qualité " manque de précision et laisse à une trop grande interprétation.

Q9. Le cadre bâti selon les secteurs du site patrimonial

Dans les secteurs du Fort-Neuf et de la Citière, le plan de conservation ne favorise pas l'emploi des matériaux suivants : « les parements en vinyle, en pierre reconstituée, en brique de béton ou de calcite, en brique sans mortier, en composante à base de plastique imitant la maçonnerie, en béton et autres matériaux composites et synthétiques imitant le bois, en tôle peinte ou profilée en usine, en aluminium émaillé, en crépi ou en acrylique ».

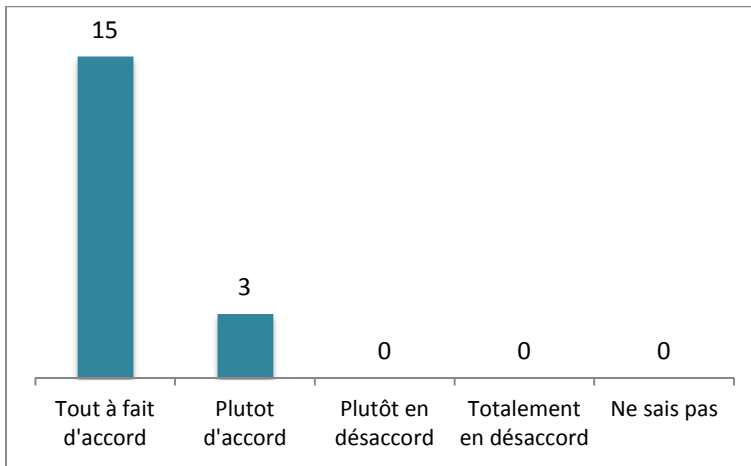


Commentaires :

1. La qualité de l'architecture est parfois plus importante que le type de recouvrement.
2. A défaut de moyens financiers et de ressources significatifs il serait plus justifié de concentrer les interventions sur le Bourg en se limitant aux contraintes relatives aux bâtiments et usages qui affecteraient le profil du site (hauteurs-volumes-occupation du sol) et les usages résidentiels et commerciaux légers de ce dernier.
3. Si dans certains cas je suis d'accord avec l'utilisation de certaines fioritures je ne préconise pas l'utilisation courante des matériaux mentionnés pour ces secteurs qui doivent demeurer protégés de toute cette gamme de produits faciles mais souvent laids et peu résistants. Ces secteurs méritent mieux.

Q10. L'archéologie

Le site patrimonial de La Prairie est reconnu pour la richesse de son patrimoine archéologique. Lors de travaux d'excavation dans le site patrimonial, le plan de conservation indique qu'une intervention archéologique préalable devrait être privilégiée si l'excavation est réalisée dans un secteur présentant un potentiel archéologique. Cette orientation s'applique à tous les secteurs du site patrimonial.

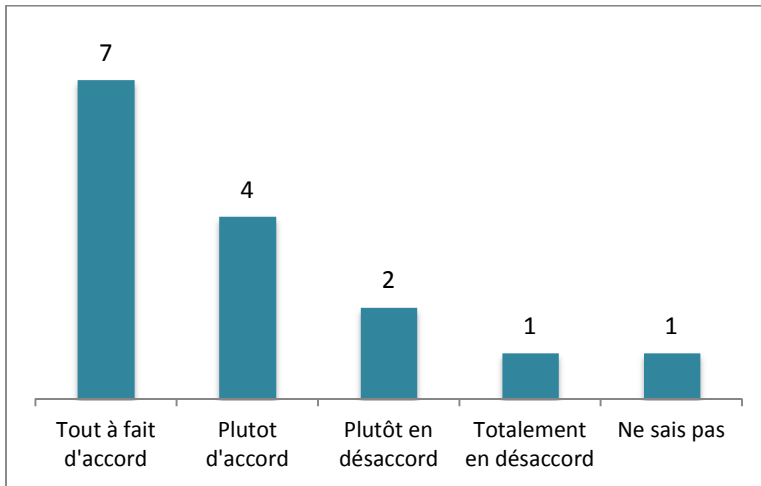


Commentaires :

1. Encore là il faudrait mieux définir les zones et les règles et prévoir des aides financières car les travaux se font souvent dans l'illégalité et les gens ont tendance à retarder l'entretien compte tenu des coûts associés.
2. Toutefois ce n'est pas aux propriétaires ni aux promoteurs possibles voir Rose et Laflamme à en payer les coûts, les inconvénients peut-être mais pas les coûts.
3. Très important à faire respecter mais aussi à diffuser aux propriétaires et acquéreurs éventuels pour éviter les surprises après coup.
4. Un programme de subvention et d'aide aux propriétaires est cependant nécessaire.

Q11. Site Rose et Laflamme

Dans le site patrimonial de La Prairie, y compris sur le site Rose et Laflamme, il importe de favoriser des nouvelles constructions qui s'insèrent harmonieusement dans leur contexte sans toutefois imiter les bâtiments anciens, de manière à affirmer leur époque de construction.

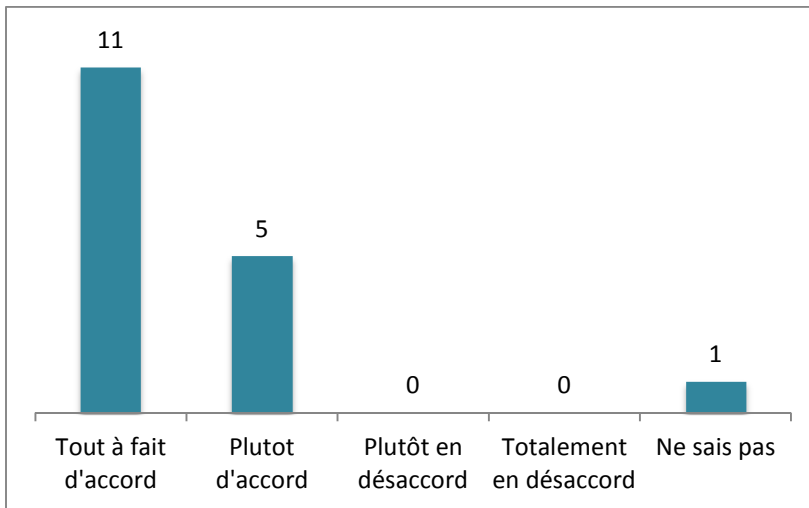


Commentaires :

1. N'importe quoi peut être mieux que ce qui existe depuis près de 1 an
2. Cette orientation reste tout de même assez vague.
3. Désolé j'y ai fait référence au pont 8.
4. Le développement de ce site sera déterminant pour l'évolution du site patrimonial car il est au coeur du village. Non seulement le développement du site doit se faire en respectant le cadastre ancien, la diversité des styles du Bourg et des usages résidentiels familiaux et commerciaux légers. Sans faire de l'architecture d'imitation, les matériaux et éléments architecturaux devraient pouvoir reprendre des éléments des maisons du bourg actuel.

Q12. Site Rose et Laflamme

Pour le site Rose et Laflamme, le plan de conservation propose de « favoriser la mise en valeur des vestiges archéologiques in situ dans les espaces publics, en misant notamment sur leur restauration après dégagement, ainsi qu'un marquage au sol afin de rendre compte de leur présence sous terre ».



Commentaires :

1. Quels vestiges archéologiques? Avec tout ce qui a été fait sur ce terrain depuis 1an je ne crois pas qu'il y ait quoique ce soit à tirer et je crois que c'est de l'argent et du temps gaspillés inutilement.
2. Je crois qu'il faut aller plus loin en ce sens, le développement de ce site doit se faire à partir du cadastre original (XIX) et autant que possible par des initiatives individuelles pour assurer la diversité et la motivation de faire revivre ce secteur. Par exemple si des fondations existent, pourquoi ne pas les intégrer dans les bâtiments nouveaux si leur état le permet ou tout au moins en mettre des éléments en valeur (élément de jardins?)
3. Désolé encore mais j'y fais référence au point 10. Vous pouvez constater ma hâte et celle de nombreux résidents du Vieux La Prairie et même d'ailleurs de voir la mise en valeur de ce site. Lors de l'achat de ce site en 2001-2002 pour \$1.00 et de la démolition des bâtiments devenus encombrants et dangereux, grâce à une subvention importante, il n'était prévu qu'une telle situation perdurerait.

Q13. Enjeux : Qu'est-ce qui menace le plus, selon vous, la préservation du site patrimonial?

1. le développement résidentiel
2. Les travaux illégaux! Les demandes sont trop complexes et aucune aide financière n'est disponible. Aucune forme de contrôle n'est faite après que les travaux illégaux sont effectués.
3. les promoteurs de condos pour qui le patrimoine c'est dépassé. Ils achètent les terrains à fort prix avecet des promesses mais en font à leur tête avec certaines bénédictions en haut lieu.....
4. Le manque de ressources et de moyens pour en poursuivre la mise en valeur. Le statut quo n'est pas suffisant, il faut poursuivre et faire du site un pôle régional identitaire pour la Montérégie. Le retrait du MCC de l'application des mesures de protection du site serait le début de la fin. Bien que la municipalité soit maintenant fière de son site elle ne résistera pas à la pression de développeurs si ces derniers opposent patrimoine et rentabilité et l'expérience montre que l'expertise et les ressources pour la préservation ne sont pas en place.
5. Les moyens financiers doivent venir avec les recommandations.
6. Le bruit est un enjeu majeur dans tous les secteurs concernés à cause de la route 132 et même de la 30. Comme la rive sud de Montréal est dorénavant très urbanisée elle doit être considérée comme tel .À l'instar de la plupart des grandes agglomérations d'Amérique du Nord la limite de vitesse devrait être réduite à 70 km à l'heure de Candiac à Boucherville sur la 132. Cette mesure serait beaucoup plus efficace que n'importe quel mur et sécuriserait cette voie empruntée par des personnes diverses comme un boulevard urbain. La qualité de vie dans le secteur protégé serait grandement améliorée. Cela contribuerait à son attractivité et par le fait même à sa préservation. L'enjeu de la préservation du paysage est aussi important comme déjà mentionné.
7. Les nouvelles constructions
8. Le développement urbain sans tenir compte du contexte historique environnant et le non-respect des propriétaires de maisons anciennes de ne pas se conformer aux normes de rénovations pour garder le cachet historique de leurs propriétés
9. Le bruit de la 132.Le retrait du ministère de la culture de ce dossier. Rétroactivement l'arrogance et les mensonges du ministère des transports lors de la réfection de la 132 en 2001-2002., sa tardive reconnaissance de l'augmentation abusive du bruit par une réfection en béton, son opposition féroce d'empêcher la réappropriation des citoyens à leur fleuve en réparant l'erreur de 1963-1964.La trop longue attente de la mise en valeur

du site Rose et Laflamme en dépit des efforts faits jusqu'en 2005. L'apparente mollesse de nos élus depuis 2005.

10. la modernité, les abrasifs
11. Le manque d'argent requis pour faire les travaux de fouilles, la restauration des bâtiments selon les critères anciens
12. La modernité des nouveaux matériaux qui ne cadrent pas avec les sites historiques du vieux La Prairie.
13. Le développement immobilier
14. Le manque de support (financier, logistique, expertise) pour les propriétaires qui veulent entamer des travaux de rénovation et de restauration. Les constructions neuves qui ont été construites et qui seront construites et qui ne respectent pas les caractéristiques du site patrimonial, principalement aux alentours du bourg. (ex. L'îlot de condominiums sur la rue du boulevard en bordure du bourg et qui à mon avis ne respecte en rien, son milieu et plusieurs caractéristiques que ce plan vise à protéger)

Q14. Autres commentaires

1. je suis attachée à la préservation des espaces verts et du cadre naturel en particulier pour des activités récréo-touristiques (vélo, promenades, ski de fonds, etc...) le développement des infrastructures routières. Ces éléments contribuent à la qualité de vie des familles de La Prairie dont je fais partie. Je trouve important de préserver cela et voire à en créer d'autres."
2. Je crois que la mise en valeur du site Rose et Laflamme tarde beaucoup pour des questions de décontamination. Si le terrain est vraiment contaminé pourquoi tout le monde a accès au site. Depuis 1 an le terrain esclave par la pluie et la neige. Ce qui était produit dans cette usine n'était pas hautement toxique.
3. Nous devons garder cette richesse qu'est le vieux La Prairie avec son histoire et ses vestiges du début de la colonie. J'espère que le gouvernement respectera notre histoire et notre passé
4. Le plan de conservation mise en valeur doit être doté de moyens techniques et financiers pour soutenir des initiatives individuelles, de fondations ou de la municipalité pour la mise en valeurs de repères visibles de l'histoire du site: moulin banal, bastion de la palissade, fouilles sur la rivière St-Jacques (premières maisons) et pour appuyer des initiatives de reconstructions des lots du site de Rose et Laflamme (modèle à créer et à publiciser).

5. S'assurer du financement
6. Quoique ne faisant pas partie du secteur protégé la vente du golf de La Prairie vraisemblablement à des promoteurs réduira encore les espaces verts. Le plan de développement des communautés urbaines montréalaises privilégiant le développement autour des gares sans doute très concernées par l'étalement urbain menace aussi les dernières prairies et les paysages traditionnels de ce secteur. Il est d'autant plus important d'élargir le secteur protégé vers la rivière Saint-Jacques qui est d'ailleurs déjà assiégée par Brossard.
7. Surtout il ne faut pas abattre les arbres matures déjà existants, tel que celui sur le site Rose et Laflamme, sur la rue St-Philippe. Il est majestueux et se doit d'être conservé !
8. Je souhaite que le ministère de la Culture continue sa présence dans ce dossier et amène le conseil municipal à une réflexion sérieuse. Il est facile de développer une ville quand ce sont les promoteurs qui font le boulot, toutes les villes le font, mais toutes les villes n'ont pas la chance d'avoir un Arrondissement historique à mettre en valeur. Merci.

Comité d'audition

Yves Lefebvre

M.A.P.

Président du Conseil du patrimoine culturel du Québec

Ann Mundy

M.B.A.

Vice-présidente du Conseil du patrimoine culturel du Québec

Denis Boucher

Historien, chargé de projets au Conseil du patrimoine religieux du Québec

Serge Filion

Urbaniste, membre du collège des Fellows de l'Institut canadien des urbanistes (1999) et membre émérite de l'Ordre des urbanistes du Québec (2009)

Chronologie des travaux

Le 20 septembre 2014, la ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, madame Hélène David, confie au Conseil du patrimoine culturel du Québec le mandat de tenir une consultation publique sur le projet de plan de conservation du site patrimonial de La Prairie.

Le 31 mars 2015, le projet de plan de conservation est rendu public par le Conseil.

Le 15 avril 2015, présentation du plan de conservation par des représentants du ministère de la Culture et des Communications suivie d'une période de questions des citoyens et des groupes. Diffusion sur le site Web du Conseil du questionnaire en ligne.

Le 13 mai 2015, audience publique.

Le 30 juin 2015, le rapport de consultation et l'avis du Conseil sont remis à la ministre.

Documentation pertinente

Le projet de plan de conservation, la présentation du Ministère, la transcription de l'audience, la webdiffusion ainsi que les mémoires sont disponibles sur le site Web du Conseil (www.cpcq.gouv.qc.ca).

Direction : Yves Lefebvre
Ann Mundy

Rédaction : Jacques Saint-Pierre avec la
collaboration de Sophie Morin

Consultante en archéologie : Gisèle Piédalue

Révision linguistique : Marie-Élaine Gadbois, Oculus révision

Photo page couverture : Maison Alexis-Sauvageau
Denis Tremblay, 2013 © Ville de La Prairie

Dépôt légal – 2015

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

© **Gouvernement du Québec – 2015**